



Mairie de Megève
1, place de l'Eglise
BP 23
74120 MEGEVE
Tél : 04 50 93 29 29

**Rapport d'Orientations Budgétaires
Budget 2019**

Table des matières

I.	Eléments de contexte	4
A.	Rappel de la loi de finances pour 2018 et de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022	4
B.	Dispositions du projet de loi de finances pour 2019	4
1.	Les dotations aux collectivités	4
2.	Les nouveautés en matière de fiscalité locale	5
C.	Le contexte économique de la commune	5
1.	Les objectifs généraux du mandat	5
2.	Les mesures du plan d'économie	6
II.	Compte administratif 2018 anticipé	7
A.	Propos liminaires	7
B.	Section de fonctionnement : une amélioration de l'épargne nette	7
1.	Recettes réelles de fonctionnement	7
2.	Les dépenses réelles de fonctionnement	9
3.	CAF brute et CAF nette	13
C.	Section d'investissement : la poursuite de la politique d'investissement	15
1.	Les recettes d'investissement	15
2.	Les dépenses d'investissement	16
III.	Etat de la dette	17
A.	Préambule	17
B.	Dette propre	18
1.	Bilan annuel	18
2.	Taux	18
3.	Coût	19
4.	Echéancier	20
5.	Extinction	21
6.	Durée de vie	21
7.	Prêteurs	22
C.	La capacité de désendettement	23
D.	La dette garantie	24
1.	Propos liminaires	24
2.	Bénéficiaires	24
3.	Bilan annuel	24
4.	Taux	25
5.	Echéancier	26
6.	Extinction	26
IV.	Principaux éléments de stratégie financière 2019	27
A.	Section de fonctionnement	27
1.	Les recettes réelles de fonctionnement	27
2.	Les dépenses réelles de fonctionnement	27
B.	Section d'investissement	27
1.	Les recettes d'investissement	27
2.	Les dépenses d'investissement	28

V.	Budgets annexes.....	29
A.	Principes généraux et articulation des budgets.....	29
B.	Budget annexe « Eau »	29
1.	Contexte national.....	29
2.	Compte administratif 2018 anticipé	29
3.	Etat de la dette.....	31
4.	Orientations budgétaires pour 2019.....	33
C.	Budget annexe « Assainissement ».....	34
1.	Contexte national.....	35
2.	Compte administratif 2018 anticipé	35
3.	Etat de la dette.....	37
4.	Orientations budgétaires pour 2019.....	39
D.	Budget annexe « Parcs de stationnement »	39
1.	Compte administratif 2018 anticipé	39
2.	Etat de la dette.....	42
3.	Orientations budgétaires pour 2019.....	45
E.	Budget annexe « COMEVEN ».....	45
1.	Contexte national.....	46
2.	Compte administratif 2018 anticipé	46
3.	Etat de la dette.....	47
4.	Orientations budgétaires pour 2019.....	47
F.	Budget annexe « PALAIS »	48
1.	Compte administratif 2018 anticipé	48
2.	Etat de la dette.....	50
3.	Orientations budgétaires pour 2019.....	53

Le conseil municipal est associé, depuis la loi Administration territoriale de la République du 6 février 1992, à la préparation budgétaire, par l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire qui se déroule dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Le législateur a souhaité renforcer et enrichir ce débat, par les dispositions de l'article 107 de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi Notre) du 7 août 2015, précisées par le décret n°2016-841 du 14 juin 2016.

Ces textes prévoient que le débat s'appuie désormais sur un rapport sur les orientations budgétaires (ROB) qui doit contenir les orientations budgétaires portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement et en investissement, les engagements pluriannuels, des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette et des informations relatives au personnel.

Une délibération spécifique prend acte de la tenue de ce débat et de l'existence du rapport sur la base duquel il se tient. Le présent rapport a été élaboré afin de servir de base aux échanges du conseil municipal.

Il détaille les principaux éléments de contexte économique dans lequel s'inscrit le projet de budget 2019 (I), puis une synthèse de la situation de la commune issue du compte administratif provisoire pour 2018 (II), les éléments relatifs à l'endettement de la commune (III), les principaux éléments de stratégie financière 2019 (IV) et enfin les budgets annexes (V).

I. Éléments de contexte

A. Rappel de la loi de finances pour 2018 et de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022

La loi de finances pour 2018 et la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018-2022 a conduit le Gouvernement à dévoiler les premiers éléments de sa stratégie de maîtrise de la dépense publique. En ce qui concerne les collectivités territoriales, cela a consisté en la mise en place d'un mécanisme de contractualisation pour les collectivités territoriales les plus importantes visant à assurer une maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement sur l'ensemble du quinquennat.

Parallèlement, la loi de finances pour 2018 instaurait un dégrèvement progressif de la taxe d'habitation (TH) d'ici 2020. Le montant de ces dégrèvements à l'horizon 2020 ont été intégrés à la trajectoire des finances publiques figurant dans la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022. En outre, le Président de la République a annoncé que la TH serait supprimée d'ici la fin du quinquennat, dans le cadre d'une réforme d'ensemble de la fiscalité locale. Une mission mandatée par le Premier Ministre le 12 octobre 2017 sur le pacte financier entre l'État et les collectivités locales, a été conduite sous la présidence de M. Alain Richard et M. Dominique Bur. La mission a abouti à un chiffrage pour la suppression totale de la TH. Sur cette base, la trajectoire retient la suppression de la taxe d'ici la fin du quinquennat, en prenant en compte à ce stade, comme hypothèse sous-jacente, le maintien d'une imposition des résidences secondaires.

B. Dispositions du projet de loi de finances pour 2019

1. Les dotations aux collectivités

Les débats concernant l'orientation des finances publiques dans le cadre du projet de loi de finances pour 2019 (PLF2019) doivent faire l'objet d'une particulière vigilance.

S'agissant des collectivités locales, Gérald Darmanin a tenu à faire valoir que la dépense de l'Etat ne progressera que de +0,8% hors inflation alors que la cible d'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités est, en vertu de la loi de programmation des finances publiques, de +1,2%. Selon le dossier de présentation diffusé par Bercy, les charges de fonctionnement des collectivités progresseraient de +0,9% en 2018. **Pour 2019, "la maîtrise des dépenses doit être maintenue"**... et ce, alors même que les dépenses des collectivités sont sensibles

aux hausses des prix, notamment dans le secteur des énergies, et que certains facteurs de modération des dépenses, comme le report du parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR), identifiés en 2018, s'atténuent en 2019.

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales seront stables et même en très légère hausse par rapport à la précédente loi de finances (+100 millions d'euros) et s'élèveront à 48,2 milliards.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes et des départements restera stable en 2019, à hauteur de 26,9 milliards. Toutefois, elle sera répartie en fonction des dynamiques de population et de richesses, en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc communal (180 millions d'euros) en faveur des collectivités les plus fragiles. **Déjà en 2018, la stabilité du montant total de la dotation globale de fonctionnement (DGF) n'a pas empêché que plus de 45 % des communes, dont Megève, voient leur DGF totale.**

Stabilité, également, pour les dotations de soutien à l'investissement : 2,1 milliards, dont 1,8 milliard pour le bloc communal (hors FCTVA). Plus précisément, on comptera, 570 millions pour la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) à laquelle Megève est éligible.

Le PLF 2019 introduit une réforme de la dotation d'intercommunalité "pour la simplifier, rendre ses évolutions plus prévisibles et mieux tenir compte des charges" en introduisant un critère de revenu des habitants.

2. Les nouveautés en matière de fiscalité locale

La deuxième tranche de baisse de la taxe d'habitation, pour un montant de 3,8 milliards (après 3,2 milliards en 2018) est inscrite dans le texte, sous forme de dégrèvement. Le ministre de l'Action et des Comptes publics a confirmé que la troisième tranche interviendra dans le prochain PLF (pour 2020) et que l'idée est toujours bien de **supprimer l'intégralité de la taxe d'habitation d'ici 2021, hors résidences secondaires.**

Il a aussi confirmé que la question de la compensation des collectivités pour "les 20% qui restent" sera abordée dans **"un projet de loi spécifique sur les finances locales"** qu'il portera avec Olivier Dussopt "sans doute au **premier trimestre 2019**". Et a relevé que les travaux sur cette compensation conduisent à **"réfléchir aux finances locales en général"**. Les collectivités devront donc demeurer attentives aux propositions et aux débats de l'année 2019 qui impacteront leurs budgets ultérieurs. Dans ce contexte incertain pour les communes, tout travail prospectif est donc à relativiser.

C. Le contexte économique de la commune

1. Les objectifs généraux du mandat

L'équipe municipale élue en 2014 a déterminé certains objectifs généraux tournés vers la population permanente et touristique et d'amélioration des services publics. On retiendra :

- Gestion et prévision budgétaire : poursuivre la diminution et la rationalisation des charges de fonctionnement, l'optimisation des recettes (ex : subventions), la programmation et l'exécution des dépenses d'investissement,
- Gestion patrimoniale : Programme de rénovation du patrimoine (voirie, bâti) associée aux logiques d'accessibilité et d'économie d'énergie,
- Gestion dynamique des RH : Poursuivre l'analyse des postes et des missions afin de concilier RH et logique de rationalisation et continuer à améliorer le service offert aux agents,
- Services offerts à la population locale : Continuer à mettre le citoyen au cœur du service public : qualité de vie, services offerts à la population : des offres enfants (accueil de l'enfant) à seniors (après midi bleu), politiques tarifaires, maintien de la population locale, ...
- Service offert aux usagers : Poursuivre la mise en valeur du patrimoine naturel et bâti ainsi que les infrastructures et continuer le développement d'une logique plus commerciale (ex: Palais)
- Poursuivre la labélisation des services : esprit famille, ISO, qualité tourisme, flocon vert....

- Maintenir le rayonnement et l'attractivité de la commune : poursuivre la mise en œuvre d'une offre territoriale sur le plan économique, touristique, culturel et sportif.

Au regard de ces objectifs et des résultats du contrôle de la chambre régionale des comptes, un plan d'économie a été mis en place.

2. Les mesures du plan d'économie

Le plan d'économie a été adopté par le conseil municipal en date du 8 novembre 2016. Les mesures d'économie détaillées sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Elles sont de deux types.

Les mesures financières :

- Baisse de 5% minimum des demandes des services en dépenses de fonctionnement pour le Budget primitif n+1 par rapport au Budget primitif de l'année antérieure et cela jusqu'en 2020. Le montant sera lui-même soumis à un arbitrage de la Direction Générale.
- Stricte limitation des dépenses nouvelles d'investissement à un montant de l'ordre de 2,5 M€ à 3M€ par an pour le budget principal.
- Cessions de biens communaux pour 15 M€ d'euros minimum afin de financer la 2eme phase de restructuration du Palais et en vue de réaliser des projets d'investissements économiques,
- Délégations de gestion et d'investissement au secteur privé d'éléments du patrimoine foncier et immobilier
- Baisse des subventions aux associations (de l'ordre de 3% par an jusqu'en 2020)
- Développement des partenariats dans tous les domaines et intensification des actions de commercialisation
- Recherche systématique d'optimisation des recettes ou de diminution de couts de la collectivité (refonte des grilles tarifaires des services publics, amélioration du rendement de la collecte de la taxe de séjour, recherche de subventions, amélioration de la politique d'achats publics, renégociations de l'encours de dette, introduction de la pluriannualité de la dépense...).

Les mesures organisationnelles et salariales :

- Suppression du Plan de viabilité hivernal et remplacement par un système d'astreintes,
- Gel des créations de poste dans le tableau des emplois,
- Non renouvellement des départs à la retraite par des emplois permanents,
- Rationalisation des emplois non permanents, contractuels et saisonniers et/ou réduction des durées d'embauche
- Gel des primes pour 2016, 2017, 2018 et 2019.
- Contrôle renforcé par les N+1 des IHTS réalisées par les agents qui devront être systématiquement demandées par la hiérarchie, validées et visées. Chaque cadre deviendra ainsi responsable du volant d'IHTS qu'il aura validé via un circuit de validation dématérialisé.
- Plafonnement du paiement des IHTS à 120 heures par an (contre 240 actuellement), et récupération pour le solde restant, soit 120 heures.
- Intégration dans les plannings des agents des jours fériés, nuits et dimanches travaillés (annualisation).
- Réduction du budget formation en privilégiant les formations CNFPT et en limitant à une le nombre de formations annuelles (hormis formations d'intégration, obligatoires et préparation aux concours et examens)
- Mise en place d'une participation de 10% pour les agents communaux adhérents au COS sur les abonnements du Palais (gratuits jusqu'à ce jour)
- Réduction de l'avantage « ayants droits » sur les abonnements (40% au lieu de 50% actuellement) au Palais et suppression des réductions sur les entrées individuelles
- Attribution gratuite des cartes de stationnement exclusivement réservées aux agents ne bénéficiant pas à proximité de leur lieu de travail d'une possibilité gratuite de stationnement (distance de 1km minimum entre domicile et lieu de travail).

- Prise en charge du temps de trajet des agents pour les déplacements en mission ou en formation à 100% pour les 5 premières heures de déplacement puis à partir de la 6^{ème} heure une prise en charge à 50% (lorsque l'agent accomplit une mission extérieure à son lieu de travail) payées ou récupérées par trajet (un aller = un trajet, un retour = un trajet). Le temps de trajet sera considéré comme du temps de travail effectif il sera donc payé comme des heures normales et non comme des heures supplémentaires.
- Suppression des vacances des agents en charge de la sécurité incendie des établissements recevant du public.

II. Compte administratif 2018 anticipé

A. Propos liminaires

Un retour sur les principaux éléments des précédents comptes administratifs et en particulier sur ceux du compte administratif 2017 est proposé aux fins d'analyser la situation financière de la commune telle qu'elle se présentait au terme de ce dernier exercice et de mettre en perspective les premières tendances observées sur les résultats prévisionnels du compte administratif 2018.

Il est précisé que les données graphiques sont des données brutes, non retraitées de divers éléments exceptionnels pouvant constituer des biais à la compréhension des évolutions. Ceux-ci sont rappelés, pour les plus importants d'entre eux, dans les développements ci-dessous.

Les anticipations, à la date de rédaction de ce document de réalisation des crédits 2018 s'établissent de la manière suivante.

B. Section de fonctionnement : une amélioration de l'épargne nette

1. Recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement devraient s'élever a minima autour de 30,6 M€ au 31 décembre 2018. Ce qui conduit à une légère baisse de l'ordre de 1% par rapport au compte administratif 2017. Cette évolution est le résultat des éléments constatés sur les grands postes de recettes détaillés ci-dessous.

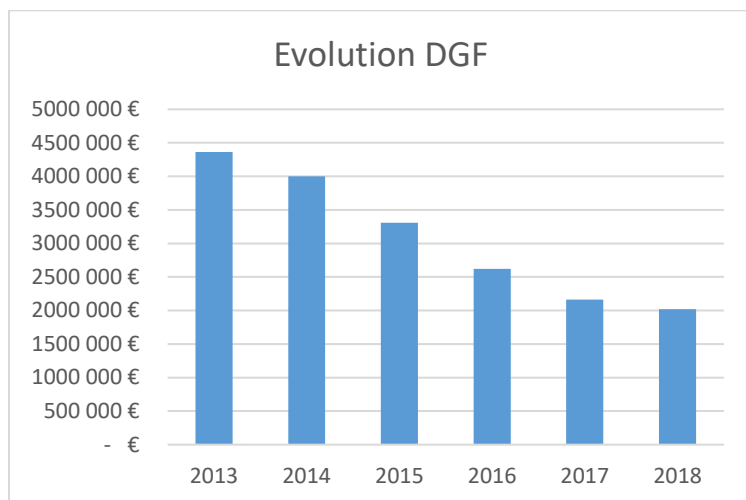
En €	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Crédits ouverts 2018	CA2018 anticipé
Ressources fiscales propres (chap 73-compte7391...)	23 347 268,17	24 650 681,99	24 856 336,69	25 557 590,62	24 899 300,69
+ Ressources d'exploitation (chap 70+chap75)	5 694 130,94	6 090 919,39	4 309 197,64	4 150 099,07	4 136 085,06
= Produits "flexibles" (a)	29 041 399,11	30 741 601,38	29 165 534,33	29 707 689,69	29 035 385,75
Dotations et participations (chap 74)	3 691 827,50	3 150 649,14	2 800 734,00	2 666 569,64	2 575 566,08
+ Fiscalité reversée (chap014 fiscalité reversée)	- 831 454,00	- 1 544 338,00	- 1 323 247,00	- 1 259 638,00	- 1 259 638,00
+Atténuations de produits (chap014 hors fiscalité reversée)	-	-	-	-	-
= Produits "rigides" (b)	2 860 373,50	1 606 311,14	1 477 487,00	1 406 931,64	1 315 928,08
Travaux en régie (c) (compte 722)	386 240,58	500 146,96	216 766,28	300 000,00	200 000,00
= Produits de gestion (a+b+c=A)	32 288 013,19	32 848 059,48	30 859 787,61	31 414 621,33	30 551 313,83

a) DGF (Chap74)

L'évolution à la baisse des dotations de l'Etat explique la diminution attendue entre le CA 2017 et le CA 2018 prévisionnel. En effet, la dotation globale de fonctionnement (DGF) recule progressivement depuis plusieurs années.

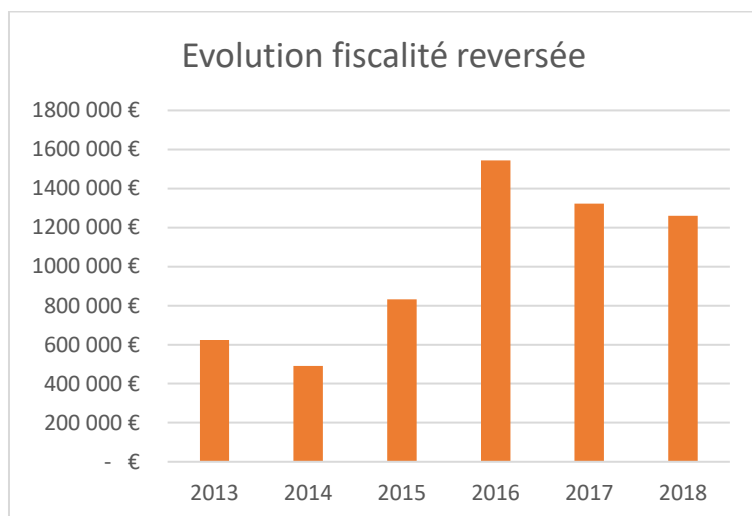
Sur la période 2013-2018, la commune a ainsi perdu près de 2,3 M€ sur sa DGF.

Il était prévu que la DGF ne devait pas baisser davantage en 2018. Toutefois, le gouvernement a décidé d'accentuer l'effort de solidarité en faveur des territoires plus fragiles. La DGF a donc organisé la solidarité entre collectivités et des ajustements individuels ont été opérés conduisant à une nouvelle diminution de la DGF par rapport à 2017. Elle s'est établie à 2 021 772 € contre 2 162 285 € en 2017 (- 140 513 € / - 6,5 %)



b) Fiscalité reversée : FPIC et FNGIR

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et les fonds nationaux de garantie individuelle des ressources (FNGIR) connaissent, pour la deuxième année consécutive, une baisse après une année 2016 particulièrement importante (1 544 338 €). Ils s'établissent à 1 259 638 € contre 1 323 247 € en 2017 (- 63 609 € ou - 4,8 %).

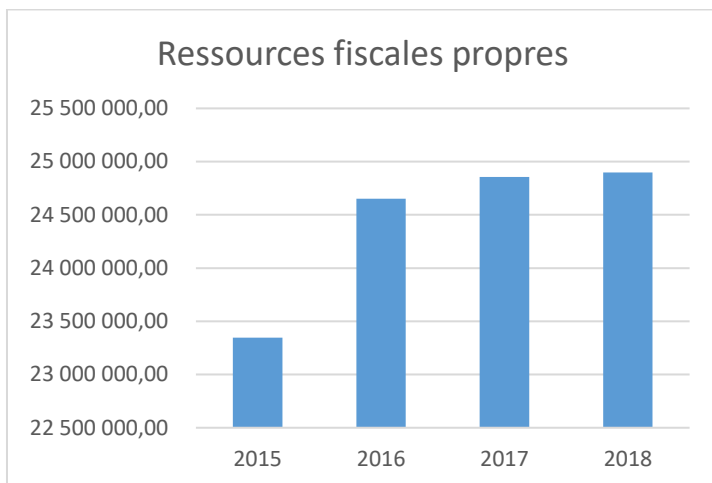


c) Ressources fiscales

A titre prudentiel, le produit des ressources fiscales est attendu à hauteur de près de 24,9M€, à rapporter à une prévision budgétaire de 25,6M€ et à un compte administratif 2017 de 24,9M€.

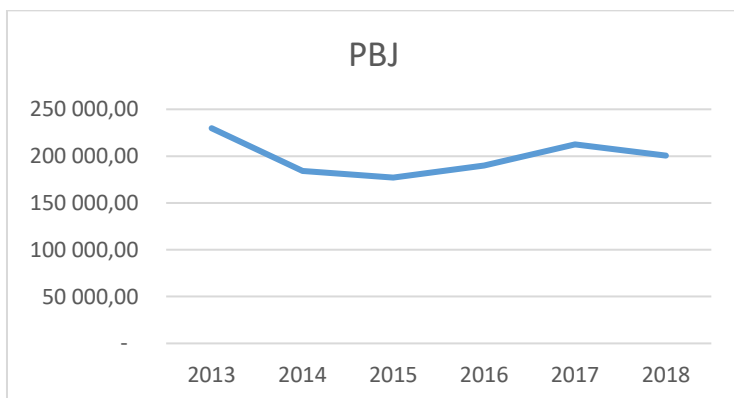
La commune bénéficie des augmentations des bases fiscales déterminées par services fiscaux avant application des taux communaux, qui sont quant à eux maintenus. La CCPMB fixe quant à elle le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et la taxe GEMAPI qu'elle encaissera directement et qui impactera les foyers fiscaux.

Les droits de mutation connaissent un rythme d'encaissement assez constant. L'année 2018 devait connaître une augmentation de ceux-ci à titre exceptionnel consécutivement aux cessions foncières réalisées par la commune. Toutefois, le décalage des dites cessions en fin d'année 2018 laisse présager un glissement de cette recette supplémentaire sur l'exercice 2019.

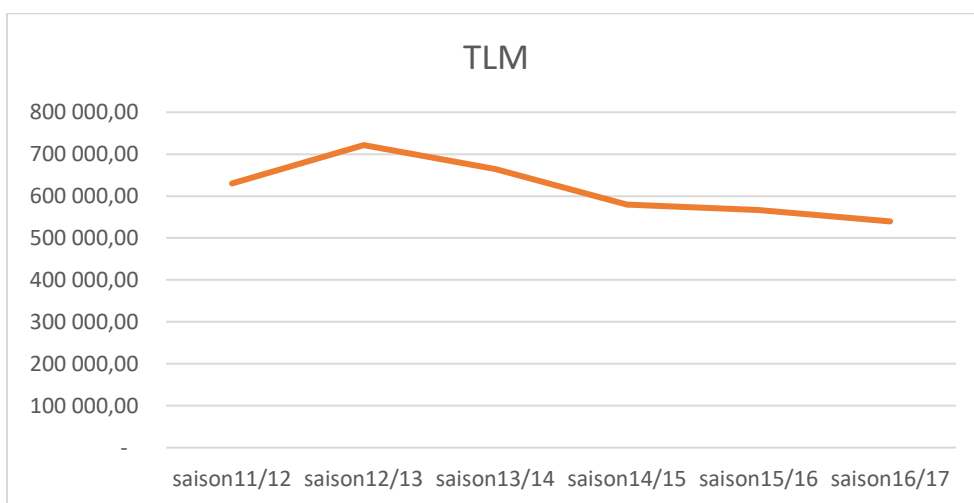


A compter de l'année 2016, les ressources fiscales ont connu une augmentation notable (900K€) au titre de la taxe d'habitation par la prise en compte des logements locatifs saisonniers dans le périmètre de calcul.

Parmi les ressources fiscales, est à noter, le produit brut des jeux (PBJ) qui augmente progressivement depuis 2015 et qui est attendu assez stable pour 2018. Pour le projet de budget 2019, il sera quasi inexistant en raison de la conclusion d'un nouveau contrat de délégation de service public impliquant des travaux lourds de rénovation (estimation de fermeture de 8 à 9 mois) :



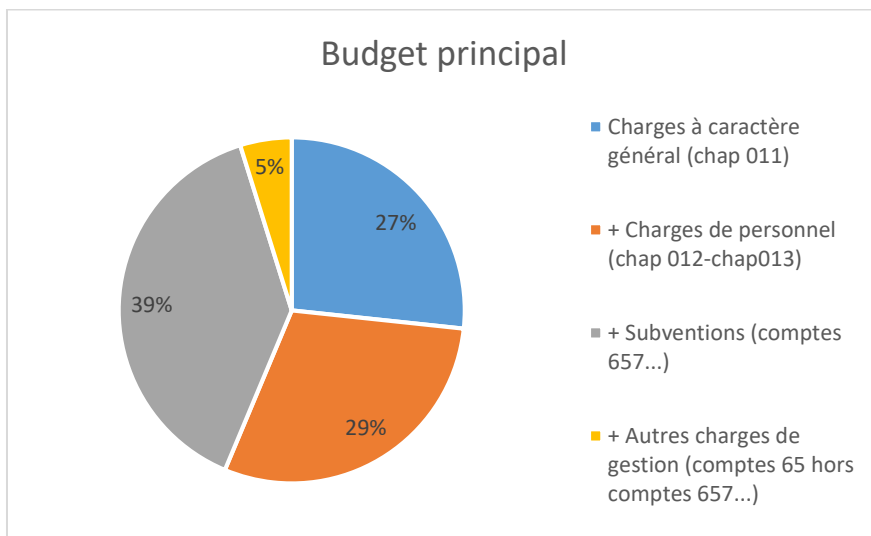
La taxe loi montagne (TLM) est attendue en augmentation pour le projet de budget 2019 (saison 2017/2018) après cinq années consécutives de baisse :



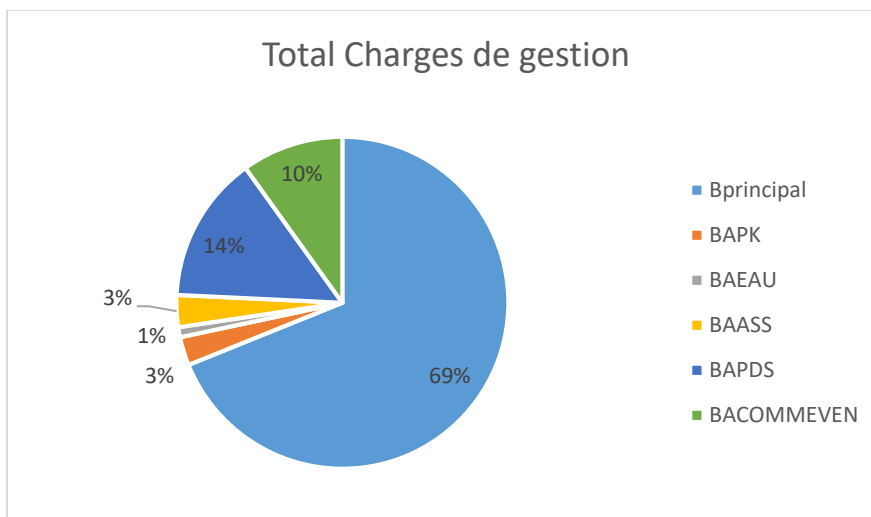
2. Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont anticipées à la somme de 26,5 M€ en diminution par rapport au compte administratif 2017.

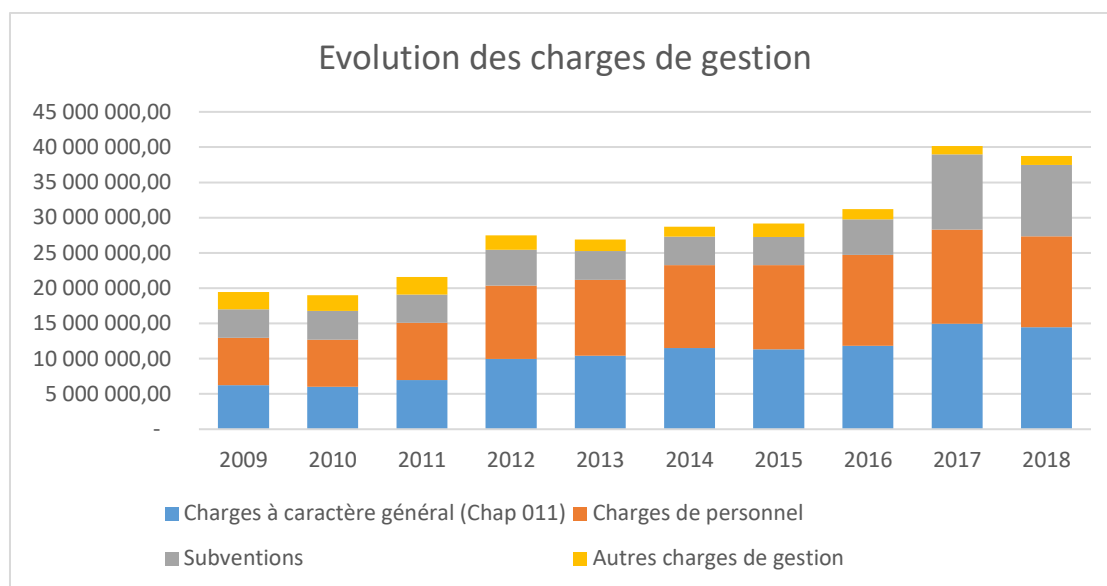
En €	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Crédits ouverts 2018	CA2018 anticipé
Charges à caractère général (chap 011)	9 431 560,36	9 356 441,03	6 362 130,11	7 373 945,58	6 966 407,85
+ Charges de personnel (chap 012-chap013)	11 203 893,66	12 162 858,91	9 464 562,93	8 145 986,00	7 735 794,48
+ Subventions (comptes 657...)	3 997 359,45	5 033 722,12	10 659 777,83	11 578 326,57	10 147 559,53
+ Autres charges de gestion (comptes 65 hors comptes 657...)	1 866 382,50	1 428 884,25	1 165 927,02	1 317 024,44	1 256 919,71
= Charges de gestion (b)	26 499 195,97	27 981 906,31	27 652 397,89	28 415 282,59	26 106 681,57



Au regard, de la création successive des budgets COMEVEN puis Palais (mis en œuvre début 2017) ayant individualisé les dépenses de ces services afin d'en améliorer le suivi, il est indispensable d'avoir une approche consolidée (budget principal et budgets annexes eau, assainissement, parcs de stationnement, COMEVEN et palais) afin de traduire la réalité de la situation économique de la collectivité. Le poids des budgets annexes est en effet significatif :



De manière consolidée, l'évolution des charges de gestion se présente comme suit :

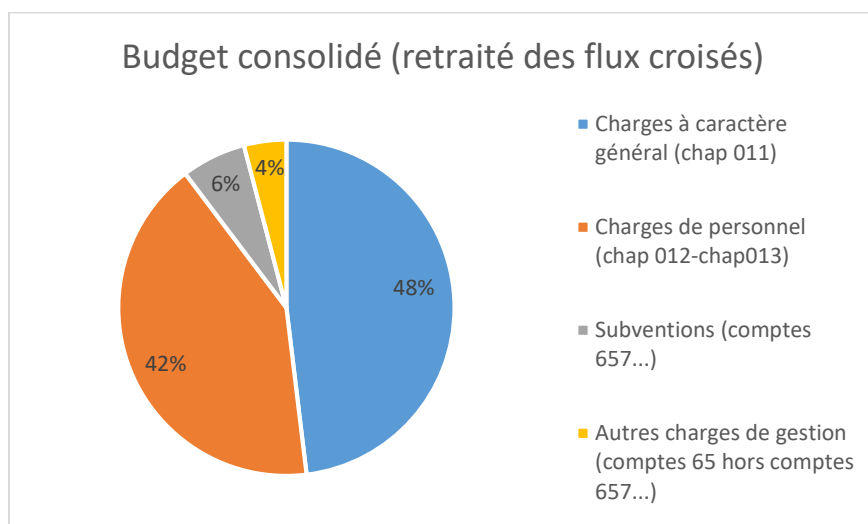


Selon le détail consolidé suivant :

En €	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	CA2018 anticipé
Charges à caractère général (chap 011)	6 267 840,24	6 000 146,00	6 967 551,19	9 951 366,94	10 404 678,80	11 531 863,93	11 325 258,51	11 836 657,19	14 947 364,66	14 464 899,85
+ Charges de personnel (chap 012- chap013)	6 683 911,58	6 685 702,00	8 109 032,81	10 408 277,69	10 754 198,89	11 716 620,68	11 947 329,62	12 897 502,01	13 366 092,59	12 872 246,14
+ Subventions (comptes 657...)	4 047 039,02	4 087 835,00	3 994 674,24	5 078 047,03	4 127 099,17	4 062 727,26	3 997 359,45	5 033 722,12	10 659 777,83	10 147 559,53
+ Autres charges de gestion (comptes 65 hors comptes 657...)	2 441 789,04	2 217 064,00	2 530 831,08	2 061 763,75	1 612 351,28	1 412 537,15	1 881 358,14	1 431 129,00	1 167 039,66	1 260 578,17
= Charges de gestion (b)	19 440 579,88	18 990 747,00	21 602 089,32	27 499 455,41	26 898 328,14	28 723 749,02	29 151 305,72	31 199 010,32	40 140 274,74	38 745 283,69

L'année 2017 est la première année d'exploitation des nouveaux espaces du palais, ce qui conduit à une augmentation des charges à caractère général (Chap011 – en bleu). Le second poste ayant connu une augmentation concomitante est celui des subventions puisqu'à compter de 2017, les budgets annexes parkings, COMEVEN et Palais ont bénéficié d'une subvention du budget principal. Nous notons toutefois que les efforts de maîtrise de fonctionnement au niveau de la commune ont permis une diminution des charges de gestion de -3,48% entre le CA2017 consolidé et le CA2018 anticipé et consolidé.

Lesdites subventions se traduisent comptablement par deux écritures de sens inverse et de même montant dans la comptabilité des budgets (une dépense de fonctionnement pour le BP et une recette de fonctionnement pour les BA). En l'absence de retraitement, ces opérations majorent artificiellement les montants agréés obtenus. Au regard des sommes importantes correspondant aux subventions, les charges de gestion consolidées ont été retraitées de ces données :



a) Les dépenses de personnel

Dans un contexte de plus en plus contraint, où des obligations nouvelles pèsent sur les collectivités territoriales, la commune cherche à conforter sa population locale et à dynamiser son tourisme. Cette démarche se traduit par la rénovation des équipements publics (crèches, écoles, établissements sportifs, médiathèque...) et le développement de l'offre touristique et de loisirs en mobilisant le patrimoine immobilier de la commune (hôtel, commerces, restaurant, casino...). La municipalité souhaite, en effet, offrir un service public de qualité tout en maintenant un dynamisme économique fort. Pour y parvenir, tout en maintenant une structure financière solide et pérenne, il est nécessaire d'identifier des économies et des recettes complémentaires. Les élus et les services ont travaillé de concert à la recherche de marges de manœuvre, une attention particulière a été portée à la politique RH. La direction générale a mis en œuvre le volet RH du plan d'économie, rappelé plus avant, afin de répondre à l'objectif indispensable de maîtrise de la masse salariale. Toutefois il convient de veiller au développement, à la modernisation et à l'efficacité de l'organisation des services communaux afin de répondre aux attentes des usagers.

(1) Les effectifs

Fin 2017, la commune comptait 340 agents (263 agents permanents et 77 agents non permanents). Ces données sont issues du bilan social 2017 présenté en Comité Technique et correspondent aux effectifs du budget principal et des budgets annexes.

Les effectifs permanents se répartissent entre 75,28% de fonctionnaires et 24,72% de contractuels. Les effectifs permanents relèvent principalement des filières technique, administrative, animation et police municipale. Sur les emplois permanents, on dénombre 57,41% de femmes pour 42,59% d'hommes. 5% des agents sont à temps partiel. La commune employait 13 travailleurs en situation de handicap sur emploi permanent.

La commune a connu 92 départs d'agents (dont 8 disponibilités) et 101 arrivées d'agents sur emplois permanents, soit une progression de 9 agents entre 2016 et 2017. Cette progression s'explique par l'ouverture des nouveaux espaces du palais.

(2) La masse salariale

La masse salariale consolidée (budget principal, budgets annexes) est attendue autour de 12,9M€, en diminution de -3,69% entre 2017 et 2018. Au regard des efforts déployés pour optimiser la masse salariale et l'anticipation de charges nouvelles, GVT, effet du dégel des primes en 2020, il est raisonnable d'estimer le taux de progression des dépenses de personnel à +1,5% en moyenne annuelle, hors facteurs exogènes.

b) Les charges à caractère générale

Les charges à caractère général sont attendues à 7M€ en augmentation de 9,50% soit 605K€ par rapport au CA 2017. La raison principale est la réalisation d'importantes dépenses de déneigement consécutives aux fortes chutes de neige de la saison 2017/2018. Ce poste souffre également de l'augmentation du coût des énergies (électricité, carburant).

c) Les subventions aux budgets annexes

Il est nécessaire de rappeler qu'un abondement du budget général à certains budgets annexes, lorsque les règles financières et comptables le permettent, évite d'augmenter de manière démesurée le coût du service ou permet de réaliser des opérations qu'il convient dans un souci de lisibilité comptable d'individualiser.

Des délibérations spécifiques sont adoptées par le conseil municipal visant la mise en place de ces subventions. Elles sont versées de manière échelonnée en fonction des besoins en trésorerie du budget annexe. Le montant définitif peut être inférieur aux estimations votées afin de correspondre aux besoins réels du budget annexe, des économies réalisées et des recettes générées.

En l'occurrence pour l'année 2018, les subventions suivantes ont été votées :

En €	CA2017	BP2018	CA2018 anticipé	Evol CA2017/2018
Fonctionnement				
BA PK	367 041,10	150 000,00	150 000,00	-59,13%
BA Palais	6 215 942,05	5 729 585,84	5 729 585,84	-7,82%
BA COMEVEN	2 183 864,22	3 766 421,04	2 350 000,00	7,61%
Total	8 766 847,37	9 646 006,88	8 229 585,84	-6,13%
Investissement				
BA Palais	-	450 000,00	450 000,00	
Total	-	450 000,00	450 000,00	

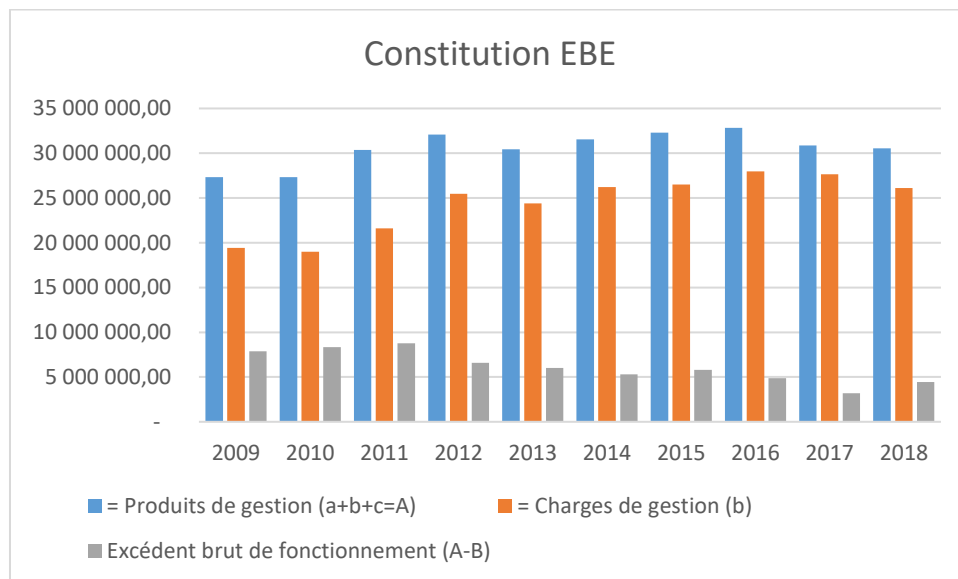
On constate une diminution de -6,13% du total des subventions versées aux budgets annexes. De manière plus précise, les subventions palais et parkings ont diminué. A contrario, celle du budget COMEVEN a augmenté de manière importante, sans atteindre toutefois le prévisionnel voté. Sur ce point, il est nécessaire de préciser que le budget COMEVEN a fait l'objet d'un complément de subvention d'équilibre à hauteur de 600K€ fin novembre 2018 afin d'anticiper les besoins de trésorerie de début d'année 2019. En effet, ce budget connaît des dépenses importantes avant le vote du budget, et donc avant qu'il ne soit possible de verser une fraction de la subvention d'équilibre attachée à l'exercice, en raison des engagements de dépenses des manifestations de la saison hivernale dont le JAM et la nécessité d'anticiper le versement des salaires de janvier et février.

Compte tenu de l'impact de ces subventions sur le budget principal, une attention particulière leur est portée en 2019 afin de continuer à les contenir autant que possible.

3. CAF brute et CAF nette

En €	2013	2014	2015	2016	2017	CA2018 anticipé
= Produits de gestion	30 426 628,35	31 533 310,11	32 288 013,19	32 848 059,48	30 859 787,61	30 551 313,83
= Charges de gestion	24 408 481,93	26 233 614,51	26 499 195,97	27 981 906,31	27 652 397,89	26 106 681,57
Excédent brut de fonctionnement	6 018 146,42	5 299 695,60	5 788 817,22	4 866 153,17	3 207 389,72	4 444 632,26
En % des produits de gestion	19,78%	16,81%	17,93%	14,81%	10,39%	14,55%
+Produits financiers (chap 76)	211,84	-	144,02	1 424 971,16	695 054,76	694 008,61
-Charges financières (chap 66)	- 1 342 972,60	- 1 098 041,42	- 1 862 811,26	- 1 773 156,33	- 443 507,33	- 795 727,89
+Produits exceptionnels (chap77)	125 339,05	4 538 737,85	14 710 025,95	816 983,18	185 053,92	24 926 669,27
-Charges exceptionnelles (chap67)	- 62 457,75	- 39 873,81	- 263 970,73	- 43 330,74	- 447 349,08	- 314 704,82
= CAF brute	4 738 266,96	8 700 518,22	18 372 205,20	5 291 620,44	3 196 641,99	28 954 877,43
-Annuité en capital de la dette (compte 1641)	3 511 841,24	2 442 575,10	1 965 252,25	3 303 711,19	2 276 638,51	2 187 690,00
= CAF nette ou disponible	1 226 425,72	6 257 943,12	16 406 952,95	1 987 909,25	920 003,48	26 767 187,43

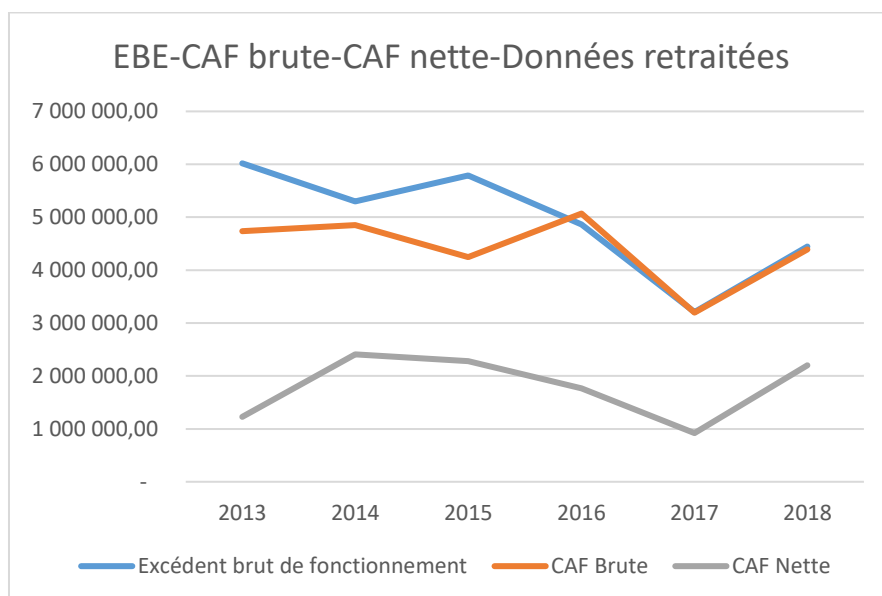
L'excédent brut de fonctionnement (EBE - différence entre les produits et les charges de fonctionnement) décroît progressivement. L'année 2017 se traduit par une forte baisse qui traduit la création du budget annexe Palais. Les charges financières, comprenant notamment les intérêts d'emprunts, diminuent fortement en 2017, ce qui traduit, de manière analogue, le transfert de ces charges au budget annexe Palais. Pour l'année 2018, malgré l'augmentation des charges de fonctionnement (dénéigement notamment), l'EBE s'améliore.



Une attention particulière doit être portée aux produits exceptionnels (chap77) qui retracent, notamment, les produits des cessions de la commune. Ainsi :

- En 2014 : la cession de l'alpe Fleuri pour 3 850 000 €
- En 2015 :
 - o Le prix principal résultant de la cession des actions RMM : 13 673 665,60 €
 - o L'indemnité liée à la cessation d'activité de l'hôtel Prairie : 451 659,33 €
- En 2016 : les indemnités assurances liées aux catastrophes naturelles : 222 428 €
- En 2018 : les cessions pour un montant de 24 564 408,10 € réparti comme suit :
 - o La parcelle des Vériaz : 12 600 000 € (consignation pour les travaux du Palais)
 - o La parcelle Combettes : 1 023 000 €
 - o La parcelle Paddock : 3 898 000 € (consignation pour acquisition des espaces publics à l'issu des travaux)
 - o La parcelle Richmond : 1 600 000 € (consignation pour acquisition éventuelle de stationnements pour augmentation de l'offre)
 - o La parcelle « Chalet Blanc » : 130 000 €
 - o Le prix complémentaire résultant de la cession des actions RMM : 5 313 408,10 €

Retraité de ces éléments exceptionnels, le niveau de CAF brute devrait s'établir autour de 4,4M€ pour le budget principal, en augmentation par rapport au CA2017. L'autofinancement brute dégagé par la section de fonctionnement permet de couvrir le remboursement du capital des emprunts. Le solde, l'autofinancement net est une participation de la section de fonctionnement au financement du programme d'investissement. La CAF nette devrait progresser et s'établir à 2,2M€.



C. Section d'investissement : la poursuite de la politique d'investissement

1. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont constantes si on les retrace des recettes exceptionnelles du FCTVA liées aux travaux du palais des sports.

En €	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Crédits ouverts 2018	CA2018 anticipé
CAF nette ou disponible (A)	16 406 952,95	1 987 909,25	920 003,48	25 236 382,62	26 767 187,43
Taxe d'aménagement - compte 10223	269 765,48	379 214,75	292 665,16	338 012,16	270 998,42
+ Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) - compte 10222	1 481 270,00	1 932 400,00	2 557 224,00	800 000,00	784 477,00
+ Subventions d'investissement reçues (chap13)	247 903,18	1 125 078,06	76 390,85	783 822,88	793 880,17
+ Autres recettes (chap10 hors comptes 10222 + 10223 + 1068)	14 974,00	133 769,30	9 980,00		
= Recettes d'investissement hors emprunt (B)	2 013 912,66	3 570 462,11	2 936 260,01	1 921 835,04	1 849 355,59
= Financement propre disponible (A+B)	18 420 865,61	5 558 371,36	3 856 263,49	27 158 217,66	28 616 543,02

a) Taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement (TA) connaît un rythme d'encaissement assez constant. Pour mémoire, elle est perçue en deux fractions correspondant à deux périodes : date de délivrance du permis plus 12 mois et plus 24 mois.

Les opérations immobilières consécutives aux cessions foncières portées par la commune sont de grande ampleur et permettront de bénéficier d'une taxe d'aménagement importante. Les recettes attendues en 2018 n'ont pas été perçues en raison d'un glissement du planning, ce qui conduit à une légère surévaluation de ce poste au BP 2018 (338K€) par rapport au CA 2018 anticipé (270K€) et ramène ce dernier à l'encaissement habituel de ce poste.

b) FCTVA

Le FCTVA est perçu pour les travaux d'investissement réalisés l'année précédente. Le taux de compensation forfaitaire est de 16,404% du montant TTC des dépenses éligibles. Le montant versé dépend donc du volume des investissements réalisés l'année précédente.

Les travaux de Palais menés de 2014 à 2016 ont amené un boni de FCTVA pour la période 2015 à 2017.

Le FCTVA est simulé au plus juste sur les dépenses d'équipement de n-1. La méthode utilisée est rigoureuse puisque ce poste n'a fait l'objet que d'une légère surévaluation au BP 2018 (800K€) par rapport au CA 2018 anticipé (785K€).

c) Subventions

Il est attendu des recettes de l'ordre de 794K€ au titre des subventions.

La commune a mené une politique active de recherches de financement pour, notamment, les travaux de réfection de la toiture de l'église. Ces démarches ont abouti puisqu'une subvention de 400K€ est attendue. Dans la mesure où les démarches ont été initiées par la commune, les fonds ont abondé le budget principal. Cette recette a été prise en compte et est reversée à la commission syndicale des biens indivis.

2. Les dépenses d'investissement

En €	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Crédits ouverts 2018	CA2018 anticipé
= Financement propre disponible (A+B)	18 420 865,61	5 558 371,36	3 856 263,49	27 158 217,66	28 616 543,02
Financement propre disponible/Dépenses d'équipement	136,13%	32,41%	64,21%	213,27%	447,07%
- Dépenses d'équipement (y compris travaux en régie) (chap20+/-21+/-23)	13 531 617,86	17 152 505,65	6 005 534,27	12 734 236,60	6 400 942,48
- Subventions d'équipement (y compris subventions en nature) (chap 204)	500 602,02	3 264,56	418 534,40	858 846,30	848 682,54
+/- Dons, subventions et prises de participation en nature, reçus ou donnés				400 000,00	400 000,00
- Participations et investissements financiers nets (chap26+chap27)	5 107 103,50	479 990,00	- 282 900,00	18 900 378,92	18 900 378,92
+/- Variations autres dettes et cautionnement (chap16 hors compte1641)	30 545,38	- 368 315,65	- 28 114,55	7 000,00	- 4 130,82
= Besoins (-) ou capacité (+) de financement	- 749 003,15	- 11 709 073,20	- 2 256 790,63	- 5 742 244,16	2 070 669,90
Nouveaux emprunts de l'année (compte1641recettes)	20 000 000,00	-	-	-	
Variation du fond de roulement	19 250 996,85	- 11 709 073,20	- 2 256 790,63	- 5 742 244,16	2 070 669,90

a) Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'investissement sont attendues autour de 6,4M€, en légère augmentation par rapport au CA 2017. Elles sont financées à hauteur de 447,07 % par des ressources propres. Le financement propre retraité des cessions évoquées plus avant (prix complémentaire SARMM et foncier) s'établit à 4,05M€ permettant le financement des dépenses d'investissement à hauteur de 63,31%.

Le BP 2018 doit être retraité pour un montant de 5,02M€ de dépenses. Celles-ci sont inscrites pour les besoins de l'équilibre du budget mais ne traduisent pas la réalité des projets en investissement qui s'établissent réellement à 7,7M€.

Une fois retraité, les projets d'investissement menés en 2018 représentant un taux de réalisation du programme d'investissement de 89% et correspond, notamment, aux projets suivants :

- Enfance (1,37M€) : équipements scolaire et périscolaire, équipements de sécurité, aménagements crèche, rénovation crèche, nouvelle aire de loisirs, réfection du toit de l'école, éclairage école ;
- Administration générale et services publics (1,5K€) : création aire de saisonniers, cinéma le Panoramic, équipements fondation Morand Allard, aménagements locaux police municipale, acquisition balayeuse, véhicules, sécurité publique, licences et logiciels, équipements et véhicules pour le déneigement ;

- Voirie et réseaux (2,06M€) : détection de réseaux, inspections d'ouvrages, éclairage (SYANE), travaux route de Cassioz, rue St François, chemin des Ivraz, panneaux entrée de ville, fibre optique, bornes de recharge de véhicules électriques, éclairage public, aménagements route du Jaillet, reprise réseaux secs rue de la poste, Chemin des Retornes, Livraz et Tour Magdelain, revêtement de route du Meu, Odier, Planay, Bouchets, travaux route Ed de Rothschild, panneaux d'affichage, réfection des ponts, escaliers du Chamois, poteaux incendie ;
- Patrimoine bâti (319K€) : inspections d'ouvrages, toiture alpage Chevan, dallage alpage Joux, réfection appartements, réfection entrée mairie, réfection toilettes publics, participation SIVOM pour travaux gendarmerie ;
- Biens et équipements culturel (44K€) : entretien chapelles, entretien ferme du Calvaire, étude structure musée, étude création espace culturel ;
- Sport et loisirs (723K€) : réfection terrain de foot, solde opération de restructuration du palais ;
- Environnement (175K€) : opération de ramassage du plomb ball trap, analyse de risques naturels, balisage de sentiers pédestre, aménagements de chemins, plantations, outillages espaces verts, ONF.

b) Les subventions d'équipement

Les subventions d'équipements (chap204) recouvrent les opérations réalisées avec le SYANE (382K€) concernant l'éclairage public, les réseaux secs chemin des ânes et pont de cassioz et la subvention d'équipement versée au budget annexe palais (450K€).

c) Les participations et investissements financiers

Comme évoqué plus avant, la commune a procédé à d'importantes cessions foncières. Le produit de ces ventes a été consigné auprès de la CDC en vue d'opérations futures, ce qui explique le montant important de ce poste.

III. Etat de la dette

A. Préambule

Il est nécessaire de rappeler que les dispositions du décret n° 2015-1893 du 29 décembre 2015 modifiant la méthode de calcul des ratios financiers pour les collectivités territoriales et les établissements publics bénéficiaires du fonds de soutien créé par l'article 92 de la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 doivent être pris en compte aux fins de calcul des ratios relatifs au budget principal de la commune de Megève.

Le fonds de soutien créé par la loi de finances initiale pour 2014 vise à apporter une aide aux collectivités et établissements fortement affectés par les emprunts structurés dont ils resteraient porteurs. Cette aide est calculée par référence à l'indemnité de remboursement anticipée (IRA) due au titre de ces emprunts, allégeant d'autant le coût associé à leur remboursement anticipé.

Le décret du 29 décembre 2015 a inséré la disposition suivante sous l'article R. 2313-2 après le i du I du Code général des collectivités territoriales :

« Lorsqu'une collectivité, ou l'un de ses établissements publics, doit acquitter une indemnité de remboursement anticipé d'emprunt, et dans le cas où elle bénéficie d'une aide octroyée par le fonds de soutien créé par l'article 92 de la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014, cette collectivité peut déduire de cet encours de dette le montant de la créance restant à percevoir du fonds de soutien ».

Ce texte est entré en vigueur le 1er janvier 2016, afin de permettre aux collectivités concernées de présenter les ratios financiers modifiés au sein des données synthétiques présentées en annexe de leurs documents budgétaires dès l'adoption du budget 2016 et le vote du compte administratif lié à l'exercice 2015.

Ce décret permet ainsi à ces collectivités, pour le calcul des ratios financiers relatifs à l'endettement, de déduire de l'encours de la dette le montant de l'aide restant à percevoir du fonds de soutien.

En l'occurrence, la commune de Megève tient compte, pour le calcul de son montant d'encours à compter du 31 décembre 2015, d'un montant retraité du fonds de soutien alloué à la collectivité s'élevant à 9 701 175,48 €.

La commune tient à préciser que l'endettement important de 2015 correspond à la contrepartie des 20 M€ d'emprunt souscrit dans le cadre de la renégociation de l'emprunt structuré DEXIA et pour lequel il n'a pas été possible d'obtenir un versement du flux en deux fois.

B. Dette propre

1. Bilan annuel

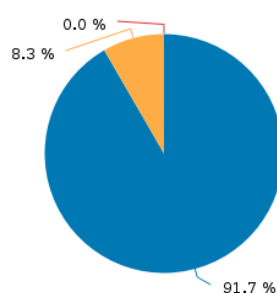
Caractéristiques de la dette au 31/12/2018			
Encours	17 710 598,70	Nombre d'emprunts *	12
Taux actuariel *	3,65%	Taux moyen de l'exercice	3,58%
		<i>* tirages futurs compris</i>	

Charges financières en 2018			
Annuité	2 242 640,97	Amortissement	1 565 264,18
Remboursement anticipé avec flux	0,00	Remboursement anticipé sans flux	0,00
Intérêts emprunts	677 376,79	Solde ICNE	172 256,19

La classification de l'encours au 31/12/2018 selon la charte Gissler est **1-A**.

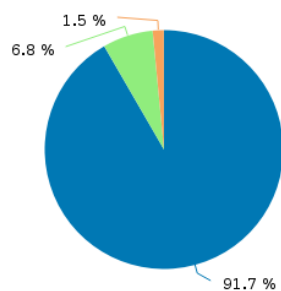
2. Taux

Types de Taux



	■ Taux fixes	■ Taux variables	■ Taux structurés	Total
Encours	16 232 419,07	1 478 179,63	0,00	17 710 598,70
Pourcentage global	91,65%	8,35%	0,00%	100%
Durée de vie moyenne	7 ans, 6 mois	5 ans, 3 mois		7 ans, 4 mois
Duration	6 ans, 2 mois	4 ans, 10 mois		6 ans, 1 mois
Nombre d'emprunts	10	2	0	12
Taux actuariel	3,77%	2,28%	0,00%	3,65%
Taux moyen	3,74%	1,83%	0,00%	3,58%

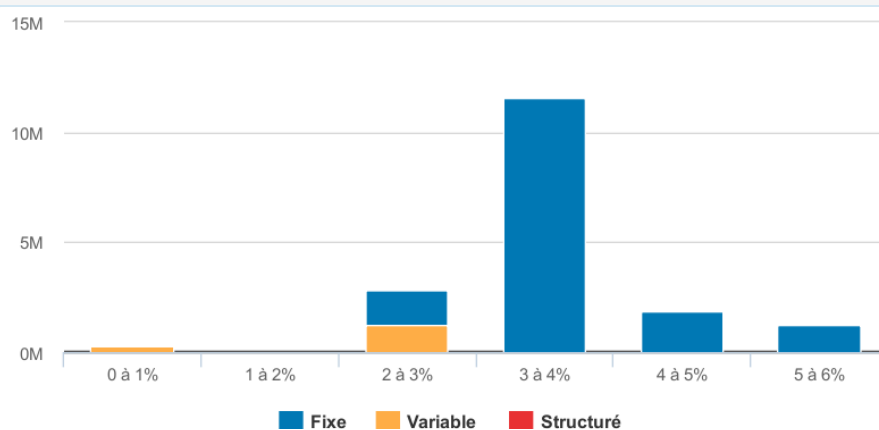
Index de taux



Index	Nb	Encours au 31/12/2018	%	Annuité Capital + Intérêts	%
FIXE	10	16 232 419,07	91,65%	2 063 556,10	92,01%
LIA	1	1 209 049,83	6,83%	120 915,78	5,39%
TAG3	1	269 129,80	1,52%	58 169,09	2,59%
TOTAL	12	17 710 598,70		2 242 640,97	

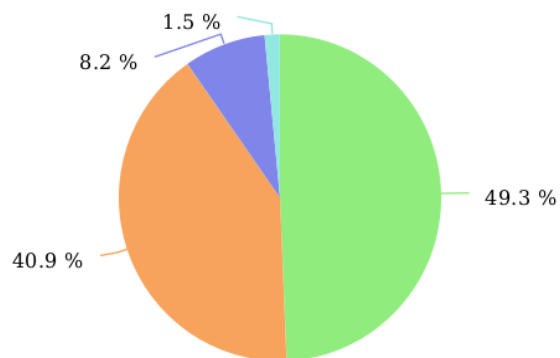
3. Coût

Tranches de taux



TEG résiduel	Encours
0% à 1%	269 129,80
1% à 2%	0,00
2% à 3%	2 807 171,55
3% à 4%	11 535 450,39
4% à 5%	1 859 281,51
5% à 6%	1 239 565,45
TOTAL	17 710 598,70

Pénalités de sortie



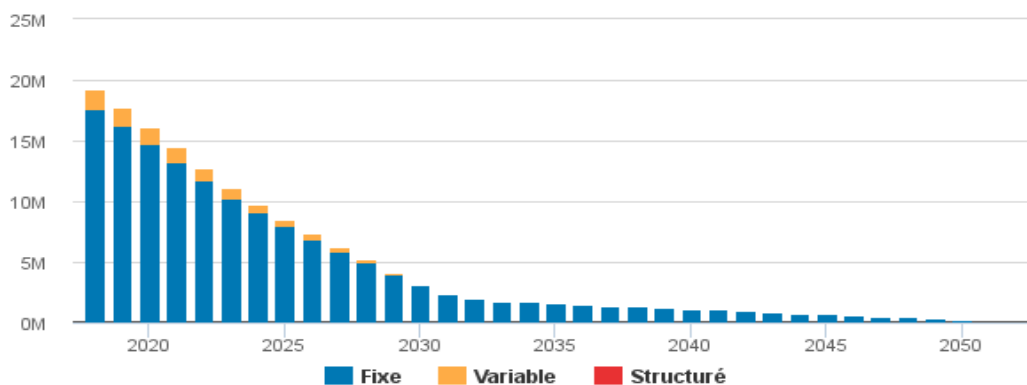
Type de pénalité	Encours
Indemnité actuarielle	8 739 528,89
Indemnité de marché : valorisation	7 246 940,01
Aucune pénalité paramétrée	1 455 000,00
2% du capital remboursé par anticipation	269 129,80
TOTAL	17 710 598,70

4. Echancier

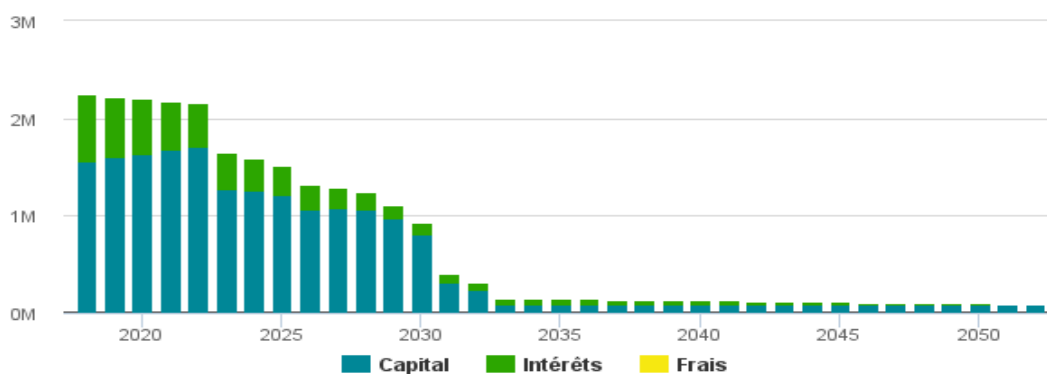
Projection N+2						
Index	Intérêts par index 2018	Coût moyen 2018	Intérêts par index 2019	Coût moyen 2019	Intérêts par index 2020	Coût moyen 2020
FIXE	648 111,04	3,89%	592 951,37	3,87%	537 123,72	3,85%
LIA	29 265,75	2,25%	27 203,62	2,25%	36 226,13	3,25%
TAG3			-108,52	-0,06%	494,53	0,29%
TOTAL	677 376,79	3,58%	620 046,47	3,59%	573 844,38	3,63%

5. Extinction

Evolution annuelle globale de l'encours



Extinction de l'annuité globale



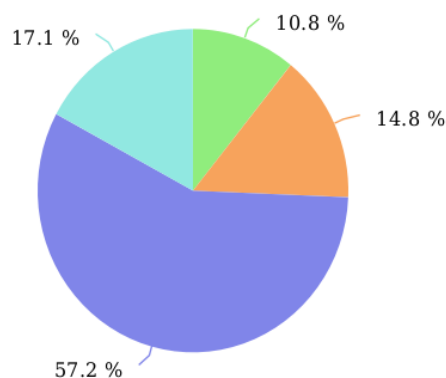
6. Durée de vie

Indicateurs

Encours	17 710 598,70	Duration *	6 ans, 1 mois
Durée de vie moyenne *	7 ans, 4 mois	Durée résiduelle *	33 ans, 5 mois
Durée résiduelle Moyenne *	14 ans, 2 mois		

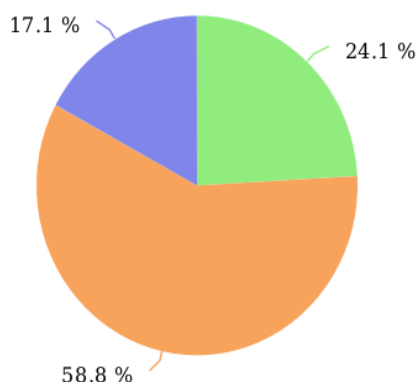
* tirages futurs compris

Répartition par durée résiduelle



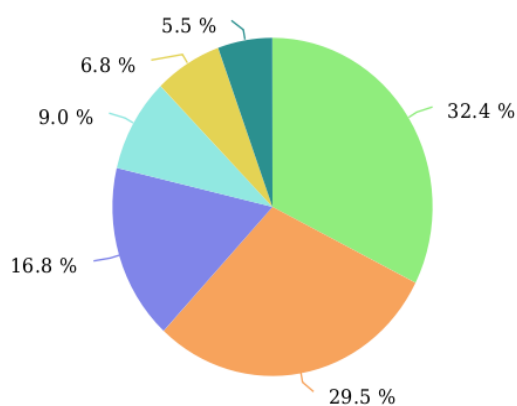
Durée résiduelle	Montant
< 5 ans	1 919 275,57
5 - 10 ans	2 623 950,18
10 - 20 ans	10 134 691,62
>= 30 ans	3 032 681,33
TOTAL	17 710 598,70

Répartition par durée de vie moyenne



Durée de vie moyenne	Montant
< 5 ans	4 270 847,08
5 - 10 ans	10 407 070,29
10 - 20 ans	3 032 681,33
TOTAL	17 710 598,70

7. Prêteurs



Prêteur	Montant
CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	5 740 617,23
SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL	5 224 335,57
CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE	2 974 693,23
CREDIT FONCIER	1 586 902,84
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 209 049,83
LA BANQUE POSTALE	975 000,00
TOTAL	17 710 598,70

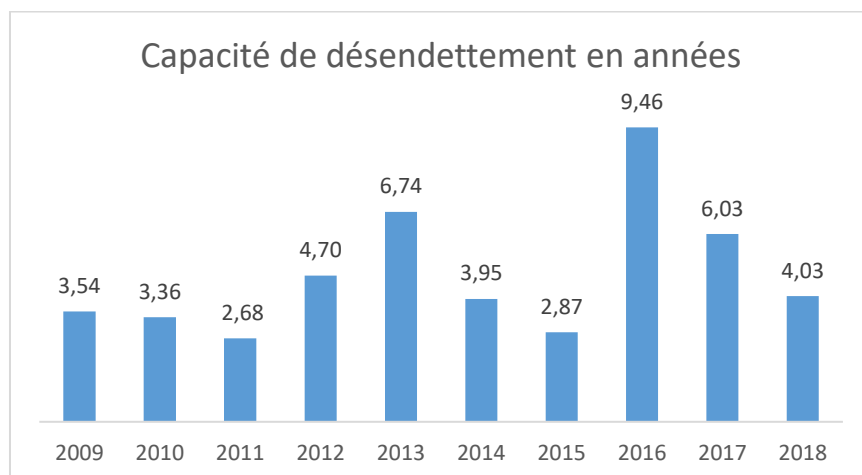
C. La capacité de désendettement

Ce ratio de solvabilité qui met en rapport l'épargne brute de la commune et son encours de dette, répond concrètement à la question théorique : en combien d'années la commune amortirait-elle sa dette si elle y consacrait toute son épargne brute ?

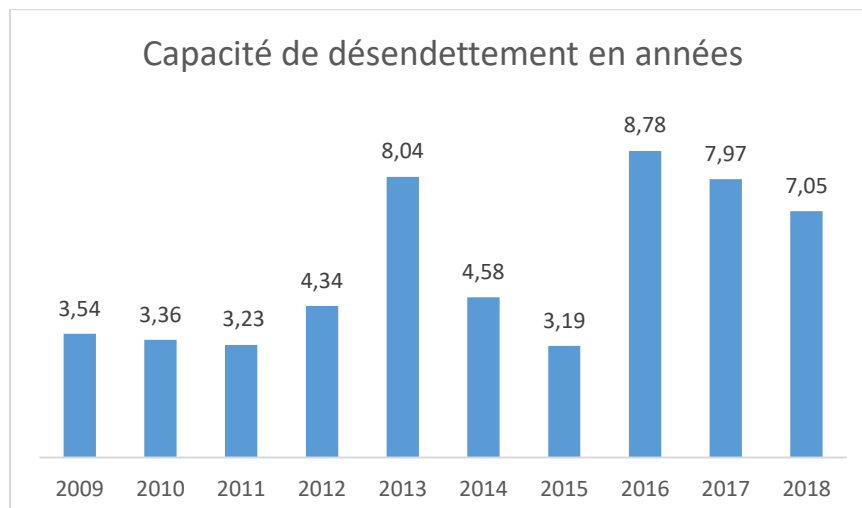
En €	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Endettement du budget principal 30	26 189 386	31 951 761	34 353 425	52 800 508	50 061 354	19 275 863	17 710 599
+ Endettement du budget annexe de l'eau	3 406 995	4 233 283	4 004 327	3 769 754	3 528 453	3 281 725	3 029 347
+ Endettement du budget annexe de l'assainissement	652 183	579 245	503 804	425 730	333 886	261 129	186 000
+ Endettement du budget annexe des parcs de stationnement	4 545 083	5 826 064	5 495 153	5 157 153	5 813 621	6 383 966	5 930 650
+ Endettement du budget annexe du Palais						27 981 219	25 930 831
= Endettement total (A)	34 793 647	42 590 353	44 357 739	62 153 145	59 737 314	57 183 903	52 787 427
CAF brute consolidée (B)	8 023 708,01	5 299 791,48	9 677 284,27	19 481 203,71	6 805 441,37	7 174 065,23	7 490 996,23
Capacité de désendettement en années (A/B)	4,34	8,04	4,58	3,19	8,78	7,97	7,05

A noter, la CAF brute consolidée de l'année 2018 est retraitée des cessions foncières et de la perception du prix complémentaire (SARMM).

Le budget principal :



Le budget consolidé :



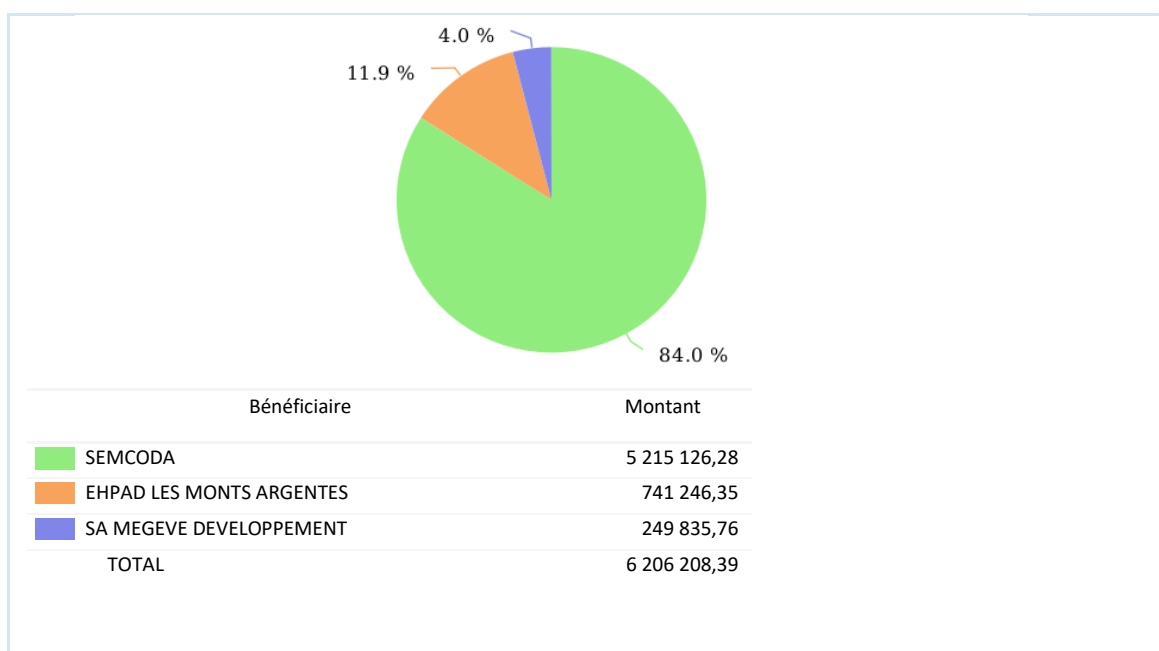
A la lecture de ces graphiques, on constate que la capacité de désendettement de la commune sur la période est restée inférieure à 12 ans. Il est communément admis, en matière d'analyse financière, que la situation de la collectivité devient dangereuse lorsque la capacité de désendettement approche les 12 ans. En dessous de 6 ans, elle est considérée comme saine et médiane entre 6 et 10 ans.

D. La dette garantie

1. Propos liminaires

Les garanties d'emprunt entrent dans la catégorie des engagements hors bilan, parce qu'une collectivité peut accorder sa caution à une personne morale de droit public ou privé pour faciliter la réalisation des opérations d'intérêt public. Le fait de bénéficier d'une garantie d'emprunt facilite l'accès au crédit des bénéficiaires de la garantie ou leur permet de bénéficier d'un taux moindre. La collectivité garante s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à assumer l'exécution de l'obligation, ou à payer à sa place les annuités du prêt garanti. La réglementation encadre de manière très stricte les garanties que peuvent apporter les collectivités. Seules les garanties d'emprunts sont autorisées aux collectivités locales. L'octroi de garantie d'emprunt donne lieu à délibération du conseil municipal. Les garanties font l'objet de conventions qui définissent les modalités de l'engagement de la collectivité.

2. Bénéficiaires



3. Bilan annuel

Caractéristiques de la dette au 31/12/2018			
Encours	6 206 208,39	Nombre d'emprunts *	9
Taux actuariel *	4,12%	Taux moyen de l'exercice	1,57%

* tirages futurs compris

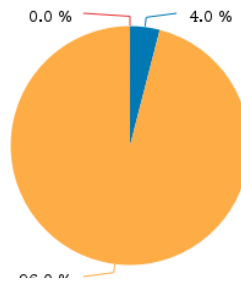
Charges financières en 2018

Annuité	320 338,55	Amortissement	228 883,58
Remboursement anticipé avec flux	0,00	Remboursement anticipé sans flux	0,00
Intérêts emprunts	91 454,97	Solde ICNE	26 720,34

La classification de l'encours au 31/12/2018 selon la charte Gissler est **1-A**.

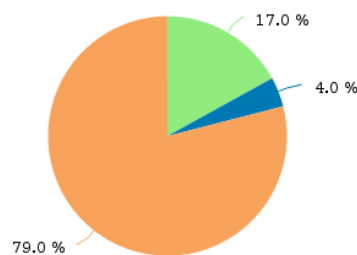
4. Taux

Types de Taux



	Taux fixes	Taux variables	Taux structurés	Total
Encours	249 835,76	5 956 372,63	0,00	6 206 208,39
Pourcentage global	4,03%	95,97%	0,00%	100%
Durée de vie moyenne	2 ans, 4 mois	16 ans, 9 mois		16 ans, 2 mois
Duration	2 ans, 4 mois	12 ans, 4 mois		11 ans, 11 mois
Nombre d'emprunts	2	7	0	9
Taux actuariel	1,94%	4,22%	0,00%	4,12%
Taux moyen	1,94%	1,55%	0,00%	1,57%

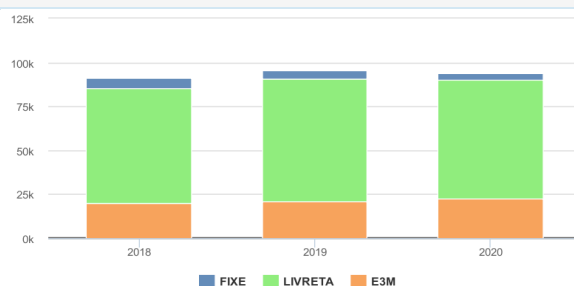
Index de taux



Index	Nb	Encours au 31/12/2018	%	Annuité Capital + Intérêts	%
E3M	1	1 054 887,97	17,00%	64 880,86	20,25%
FIXE	2	249 835,76	4,03%	65 519,23	20,45%
LIVRETA	6	4 901 484,66	78,98%	189 938,46	59,29%
TOTAL	9	6 206 208,39		320 338,55	

5. Echancier

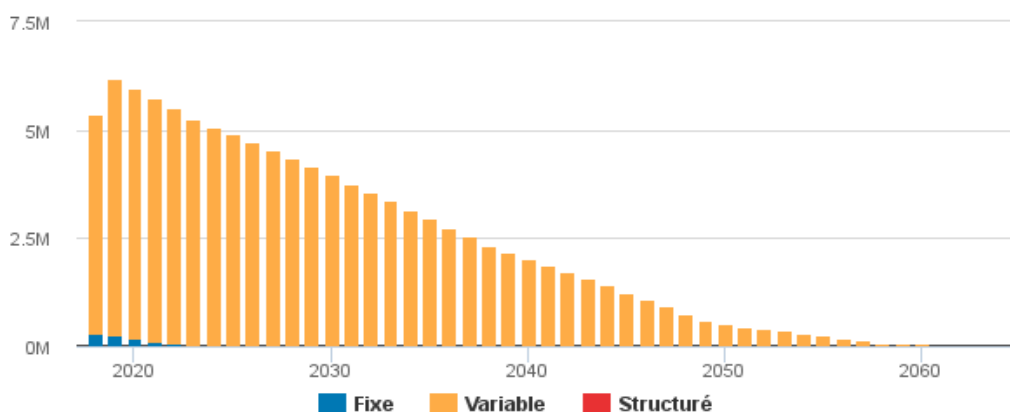
Projection N+2



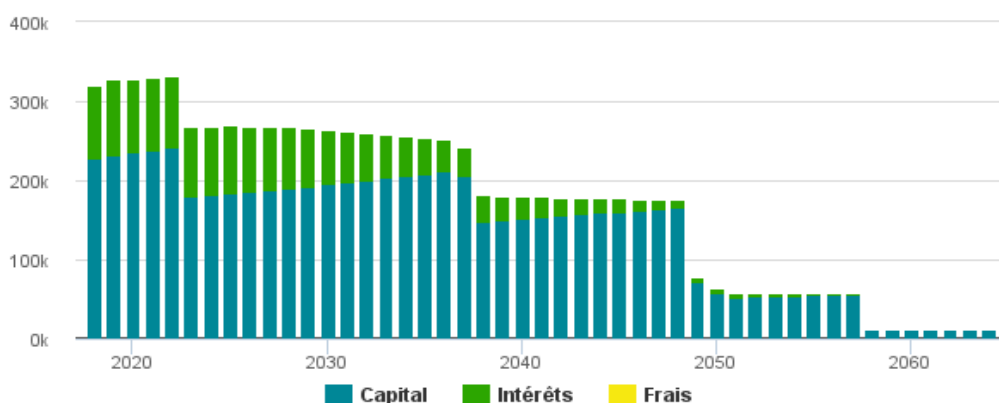
Index	Intérêts par index 2018	Coût moyen 2018	Intérêts par index 2019	Coût moyen 2019	Intérêts par index 2020	Coût moyen 2020
FIXE	6 005,10	1,94%	4 849,84	1,94%	3 672,14	1,94%
LIVRETA	65 681,04	1,51%	69 467,98	1,49%	67 656,55	1,49%
E3M	19 768,83	1,80%	21 155,66	2,02%	22 422,58	2,23%
TOTAL	91 454,97	1,57%	95 473,48	1,55%	93 751,27	1,58%

6. Extinction

Evolution annuelle globale de l'encours



Extinction de l'annuité globale



IV. Principaux éléments de stratégie financière 2019

Au regard de l'incertitude attachée aux recettes de fonctionnement dont l'évolution est suspendue à la réforme de la fiscalité locale annoncée par le gouvernement au cours du premier trimestre 2019, un travail prospectif est difficile voire impossible. Dans ces conditions, il est proposé de tenir compte d'évolutions modestes de la section de fonctionnement et des recettes d'investissement et de demeurer sur une enveloppe d'investissements maîtrisée ne dépassant pas le réalisé 2018.

A. Section de fonctionnement

1. Les recettes réelles de fonctionnement

La commune bénéficie de ressources fiscales dynamique permettant d'amoindrir la baisse des dotations de l'état et l'augmentation des charges de péréquation. Ce dynamisme pourrait marquer le pas avec la suppression de la taxe d'habitation et sa compensation par l'Etat. Par ailleurs, une loi est envisagée au cours de l'année 2019 concernant la fiscalité locale. Dans ces conditions, une grande prudence doit être mise en œuvre quant aux ressources fiscales attendues au cours des prochains exercices comptables. La commune demeure donc attentive aux évolutions juridiques qui seront introduites à l'occasion des textes attendus en début d'année 2019.

Les cessions foncières réalisées par la commune en fin d'année 2018 permettront un dynamisme ponctuel et circonstancié des droits de mutation sur l'exercice 2019.

En ce qui concerne la DGF, les discussions autour du PLF 2019 laissent apparaître un maintien de l'enveloppe en montant tout en poursuivant la mise en œuvre de la péréquation entre commune. Aussi, la DGF est attendue au mieux stable par rapport au CA 2018 voire en légère baisse.

La baisse depuis deux ans de la fiscalité reversée (FPIC et FNGIR) nous permet d'anticiper un maintien de cette charge à son niveau actuel au cours de prochains exercices.

Sous réserve d'une évolution notable de la fiscalité locale à l'occasion de la loi attendue pour l'année 2019 et en dehors de toute augmentation des taux des impôts locaux, nous pouvons envisager une tendance générale de stabilisation des recettes réelles de fonctionnement avec une évolution de 0,1% en moyenne annuelle, hors facteurs exogènes.

2. Les dépenses réelles de fonctionnement

La commune est impactée par des éléments exogènes dont les répercussions financières sont fortes : enneigement, coût des fluides (carburants, électricité...). Ce dynamisme est indépendant des mesures portées par la commune comme le développement des interventions d'entretien dans le parc immobilier ou véhicules. A titre prudentiel, les charges à caractère générale doivent donc être anticipées en augmentation de +1,90% en moyenne annuelle.

La masse salariale est notamment impactée par le niveau de service aux usagers, le GVT. Il convient, en outre, d'anticiper l'effet du dégel des primes en 2020. Au regard des efforts déployés pour optimiser la masse salariale, il est raisonnable d'estimer le taux de progression des dépenses de personnel à +1,5% en moyenne annuelle, hors facteurs exogènes.

Les subventions, notamment aux budgets annexes, devraient diminuer progressivement. Comme les autres charges de gestion qui ont une tendance baissière (-6,85% en moyenne annuelle).

Dans ces conditions, nous pouvons envisager une tendance générale d'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement avec une évolution de 0,8% en moyenne annuelle, hors facteurs exogènes.

B. Section d'investissement

1. Les recettes d'investissement

Les opérations immobilières consécutives aux cessions foncières portées par la commune sont de grande ampleur et permettront de bénéficier d'une taxe d'aménagement importante. Dans ces conditions, les prévisionnels 2019 et 2020 devront tenir compte de ce boni. En dehors des opérations exceptionnelles, la taxe d'aménagement connaît un rythme d'encaissement assez constant.

Le FCTVA est simulé au plus juste sur les dépenses d'équipement de n-1. La méthode utilisée est rigoureuse et permet une estimation du FCTVA qui sera perçu. Cette méthode a été utilisée pour la préparation du BP 2019.

Enfin, la commune poursuit sa dynamique de recherches de financement et engagera des demandes de subventions pour les opérations d'investissement initiées en 2019. Etant précisé ici que la commune pâtit de son image et ne bénéficie pas du même niveau de subventions que des communes plus urbaines ou rurales.

2. Les dépenses d'investissement

Compte tenu des incertitudes évoquées plus avant, il est proposé de ne pas revenir sur le PPI voté à l'occasion du budget 2018 et de poursuivre son exécution. Il est utilement rappelé que les dépenses d'investissement de la commune sont de trois ordres.

a) Les dépenses récurrentes

Elles ont un caractère annuel et permettent le renouvellement et l'entretien courant du parc immobilier et mobilier. Elles recouvrent les travaux d'entretien des ponts et murs de soutènement, les travaux d'enfouissement de réseaux, la signalétique, le renouvellement du parc automobile, les diagnostics réglementaires, les achats de mobiliers et matériels, la modernisation des outils informatiques et infrastructures informatiques, l'entretien du patrimoine culturel, les travaux environnementaux (ONF...). Elles sont estimées à 1,6M€ par an.

b) Les dépenses individualisées

Elles visent à améliorer l'offre et le fonctionnement des services publics offerts à la population. Elles concernent des opérations d'investissement clairement identifiées dans le budget et limitées dans le temps. A titre principal, pourraient se dérouler en 2019 les opérations suivantes : le renouvellement du mobilier urbain (340K€), le remplacement des bornes d'accès au centre-ville (500K€), la reprise de l'abri bus, du groupe froid et la création d'un local patins au niveau de la patinoire centrale (340K€), la création d'un skate park (200K€) changement des switch cœurs de réseau, poursuite des travaux de rénovation aux écoles (18K€), reprise des réseaux et travaux de voirie Route du Coin (500K€), affichage réglementaire (160K€), réfection complète de la façade et des balcons de la maison de la montagne (200K€).

c) Les dépenses à caractère exceptionnel

Elles concernent des programmes d'investissement qui sont clairement identifiées dans le budget et visent la construction d'équipements neufs ou la rénovation lourde d'équipements existants. Ce sont des dépenses caractérisées par leur pluriannualité. S'agissant d'une validation pluriannuelle des investissements, il peut être retenu la technique des autorisations de programme (AP). Elles se définissent comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Elles sont votées par le conseil municipal à l'occasion d'une délibération distincte du vote du budget et sont assorties d'un échéancier de paiement prévisionnel. Elles sont valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les AP correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la collectivité.

Ce mécanisme d'autorisation budgétaire de programmes pluriannuels autorise l'exécutif à avoir une vision à long terme des investissements qu'il entend réaliser. L'autorisation de programme se distingue par sa double portée :

- Financière : qui est la prévision pour les années à venir d'un certain volume de dépenses.
- Juridique : c'est-à-dire l'engagement de dépenses par la collectivité dans la limite du chiffre fixé couvert chaque année par les crédits de paiement, ce qui permet d'engager des opérations d'investissement sur plusieurs années en respectant le principe de l'annualité au niveau du paiement de la dépense.

L'autorisation de programme ne permet que l'engagement de la dépense mais ni son ordonnancement, ni son paiement. Chaque année, il est nécessaire de voter les crédits correspondants. Les Crédits de Paiement (CP) correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes. Le rythme d'exécution des opérations dotées d'autorisations de programme est donc commandé par les possibilités matérielles de mandatement, mais aussi par le rythme d'octroi des Crédits de Paiement. La règle de l'annualité demeure ainsi sauvegardée par la notion de Crédits de Paiement. Chaque année et au fur et à mesure de l'exécution effective du programme, les crédits seront ouverts dans les différents budgets successifs afin de permettre à l'exécutif d'honorer ses engagements.

Le lancement de deux opérations à caractère exceptionnel est envisagée à compter de l'année 2019 et feraient l'objet de ce mécanisme :

- L'extension de la zone piétonne rue Charles Feige comprenant la reprise des réseaux. Montant estimé de l'opération 2,5M€ TTC impactant le budget principal et les budgets annexes eau et assainissement. L'opération se répartirait sur trois exercices comptables (2019-2021).
- L'extension et la réhabilitation du centre technique municipal. Montant estimé de l'opération 4,4M€ TTC impactant le budget principal. L'opération se répartirait sur quatre exercices comptables (2019-2022).

V. Budgets annexes

A. Principes généraux et articulation des budgets

Un système de refacturation des charges de fonctionnement (bureaux, direction, services administratif, financier, technique...) entre les budgets annexes eau, assainissement, parcs de stationnement, COMEVEN et palais et le budget principal et entre ces budgets annexes est essentiel pour que ces budgets soient en corrélation avec leur fonctionnement.

Des délibérations spécifiques sont adoptées par le conseil municipal visant la mise en place de ces refacturations.

B. Budget annexe « Eau »

Ce budget annexe eau retrace les dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement en matière d'eau potable. Il a été créé par délibération du 28 mars 2011. Madame le Maire est l'ordonnateur de ce budget, Monsieur le Trésorier principal en est le comptable et un conseil d'exploitation et un directeur en assurent la direction et le pilotage.

1. Contexte national

Il convient de rappeler que la loi du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes a modifié le calendrier de transfert desdites compétences. Les communes membres de communautés de communes qui n'exerçaient pas au 5 août 2018 les compétences eau ou assainissement à titre optionnel ou facultatif, comme la CCPMB, peuvent délibérer afin de reporter la date du transfert obligatoire de l'une ou de ces deux compétences du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} janvier 2026. Cette délibération peut intervenir jusqu'au 30 juin 2019.

2. Compte administratif 2018 anticipé

a) Fonctionnement

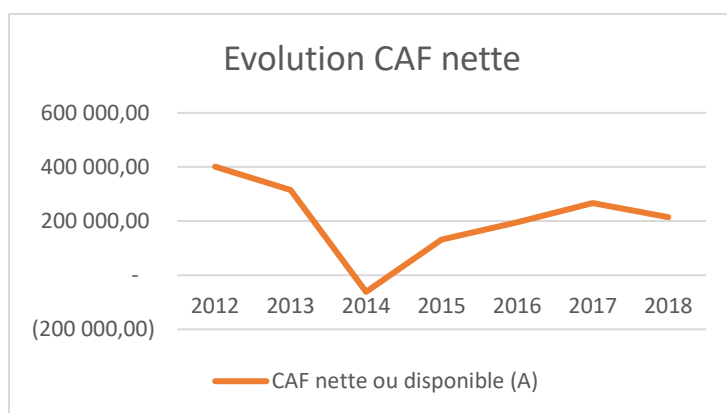
En €	CA 2017	BP 2018	CA2018 anticipé
+ Ressources d'exploitation (chap 70+chap75)	1 229 135,39	1 199 679,00	1 161 361,92
= Produits "flexibles" (a)	1 229 135,39	1 199 679,00	1 161 361,92
+Atténuations de produits (chap014 hors fiscalité reversée) - agence de l'eau	- 190 302,00	- 200 000,00	- 191 027,00
= Produits "rigides" (b)	- 190 302,00	- 200 000,00	- 191 027,00
= Produits de gestion (a+b+c=A)	1 038 833,39	999 679,00	970 334,92
Charges à caractère général (chap 011)	242 673,40	390 795,00	338 366,93
+ Charges de personnel (chap 012-chap013)	148 580,99	178 600,00	109 131,19
+ Autres charges de gestion (comptes 65 hors comptes 657...)	167,73	1 746,41	1 743,43
= Charges de gestion (b)	391 422,12	571 141,41	449 241,55
Excédent brut de fonctionnement (A-B)	647 411,27	428 537,59	521 093,37
En % des produits de gestion	62,32%	42,87%	53,70%
+Produits financiers (chap 76)			
-Charges financières (chap 66)	- 127 370,69	- 117 749,33	- 99 230,35

+Produits exceptionnels (chap77)	5 581,78	5 500,00	6 942,97
-Charges exceptionnelles (chap67)	- 11 867,55	- 10 000,00	- 906,86
= CAF brute	513 754,81	306 288,26	427 899,13
-Annuité en capital de la dette (compte 1641)	246 728,03	252 378,00	213 404,57
= CAF nette ou disponible	267 026,78	53 910,26	214 494,56

Evolution de la masse salariale	CA 2017	BP 2018	CA2018 anticipé	Ecart CA2017 / BP2018	Ecart CA2017/CA2018
Chapitre 012	293 739,43 €	331 600,00 €	252 112,07 €	37 860,57 €	- 41 627,36 €
Remboursement de personnel mutualisé (chap 013)	- 145 158,44 €	-153 000,00 €	- 142 980,88 €	- 7 841,56 €	2 177,56 €
Masse salariale nette	148 580,99 €	178 600,00 €	109 131,19 €	30 019,01 €	- 39 449,80 €

Le résultat du CA 2018 anticipé est en repli par rapport aux années antérieures, et notamment, au CA 2017. Les recettes réelles sont en baisse de -5,51% par rapport à 2017 revenant au niveau des recettes perçues les années précédentes. Les charges réelles de fonctionnement sont en augmentation par rapport au CA 2017 (+39,43%). La masse salariale est en baisse (-26,55%) mais il s'agit d'une circonstance ponctuelle résultant du non remplacement d'un agent en congés sans solde et d'un autre en congé parental.

L'autofinancement brute dégagé par la section de fonctionnement permet de couvrir le remboursement du capital des emprunts (213 404,57 €). Le solde, l'autofinancement net est une participation de la section de fonctionnement au financement du programme d'investissement.



A noter l'année 2014 a connu des charges de fonctionnement importantes (chapitres 011 et 012) conduisant à une CAF nette négative. En retraitant cet épisode exceptionnel, on constate qu'en tendance, l'épargne nette (CAF nette) décroît depuis 2012 et ce, malgré un effort sur les charges de gestion.

b) Investissement

En €	CA 2017	BP 2018	CA2018 anticipé
CAF nette ou disponible (A)	267 026,78	53 910,26	214 494,56
+ Subventions d'investissement reçues (chap13)		21 250,00	3 345,00
+ Autres recettes (chap10 hors comptes10222 + 10223 + 1068)	4 500,00		-
= Recettes d'investissement hors emprunt (B)	4 500,00	21 250,00	3 345,00
= Financement propre disponible (A+B)	271 526,78	75 160,26	217 839,56

Financement propre disponible/Dépenses d'équipement	91,28%	14,47%	57,66%
- Dépenses d'équipement (y compris travaux en régie) (chap20+/-21+/-23)	297 473,62	519 490,49	377 795,46
= Besoins (-) ou capacité (+) de financement	- 25 946,84	- 444 330,23	- 159 955,90
Nouveaux emprunts de l'année (compte1641recettes)		-	
Variation du fond de roulement	- 25 946,84	- 444 330,23	- 159 955,90

Les investissements 2018 ont été réalisés à hauteur de 377 795,46 € Ils sont financés à hauteur de 57,66 % par des ressources propres. Le non recours à l'emprunt depuis plusieurs années conduit à constituer un déficit constant d'investissement nécessitant la constitution de réserves rendues possibles par les excédents de fonctionnement.

Les projets d'investissement menés en 2018 représentant un taux de réalisation du programme d'investissement de 72,72% et correspond, notamment, aux projets suivants :

- Soldes de marchés publics :
 - o Pompage de Cassioz : 4 110,02€
 - o Réseaux chemin des Retornes : 4 317 €
- Programme de détection de réseaux : 4 404,62 €
- Evolution des outils de relevés de compteurs et de logiciels associés : 13 509.50 €
- Travaux nouveaux :
 - o Route E. de Rothschild : 2081,33 € (report pour 2019)
 - o Rue Saint François : 28 618,60 € (report pour 2019)

3. Etat de la dette

a) Bilan annuel

Caractéristiques de la dette au 31/12/2018			
Encours	3 029 347,43	Nombre d'emprunts *	8
Taux actuariel *	3,80%	Taux moyen de l'exercice	3,75%
Durée de vie moyenne	5 ans, 11 mois	Duration	5 ans, 5 mois
Durée résiduelle	16 ans	Durée résiduelle moyenne	11 ans, 3 mois
			<i>* tirages futurs compris</i>

Charges financières en 2018			
Annuité	372 339,89	Amortissement	252 377,93
Remboursement anticipé avec flux	0,00	Remboursement anticipé sans flux	0,00
Intérêts emprunts	119 961,96	Solde ICNE	22 278,22

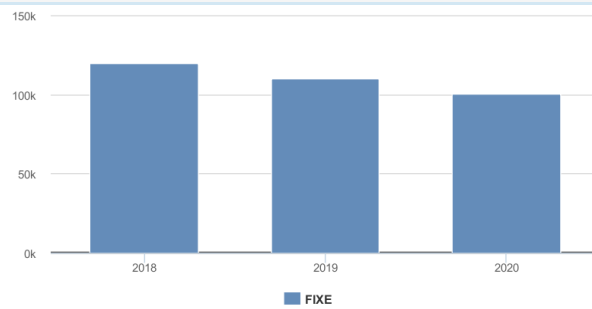
La classification de l'encours au 31/12/2018 selon la charte Gissler est **1-A**.

b) Coût et échéancier

Tranches de taux	
TEG résiduel	En cours
3% à 4%	2 329,748,64 €

4% à 5%	699 598,79 €
Total	3 029 347,43 €

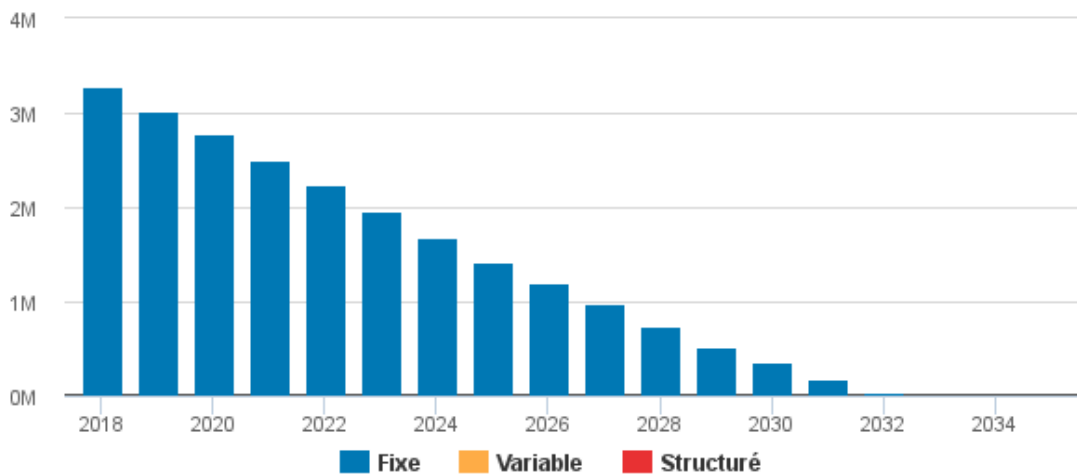
Projection N+2



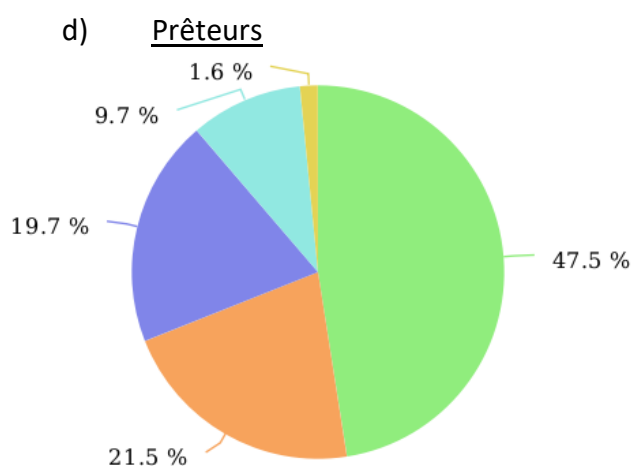
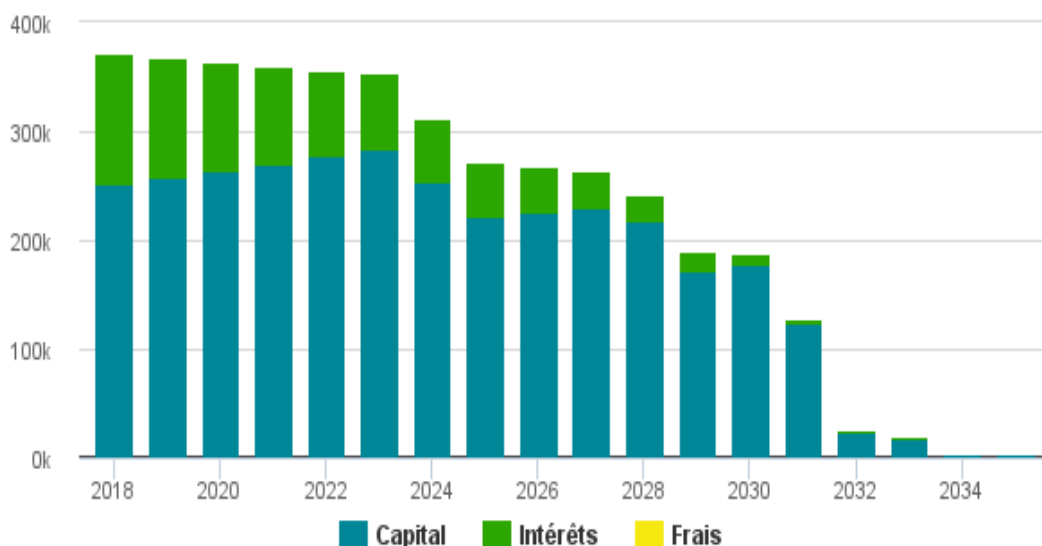
Index	Intérêts par index 2018	Coût moyen 2018	Intérêts par index 2019	Coût moyen 2019	Intérêts par index 2020	Coût moyen 2020
FIXE	119 961,96	3,82%	110 240,20	3,81%	100 331,48	3,80%
TOTAL	119 961,96	3,75%	110 240,20	3,74%	100 331,48	3,73%

c) Extinction

Evolution annuelle globale de l'encours



Extinction de l'annuité globale



Prêteur	Montant
CREDIT MUTUEL	1 439 748,71
LA BANQUE POSTALE	649 999,93
CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	597 483,39
DEXIA CREDIT LOCAL	295 000,00
CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE	47 115,40
TOTAL	3 029 347,43

4. Orientations budgétaires pour 2019

Le budget 2019 sera établi selon les orientations suivantes :

- Stabilisation des dépenses de fonctionnement,
- Maintien des tarifs de l'eau,
- Poursuite des investissements en lien avec les projets communaux.

a) Fonctionnement

En 2019, il est proposé de maintenir les tarifs au niveau actuel. Les charges de fonctionnement seront obligatoirement maîtrisées malgré l'augmentation de certaines dépenses comme le personnel (chap 012), avec le changement des effectifs (embauche d'un apprenti, doublon sur un poste pendant 2 mois pour remplacement d'un agent qui part en retraite, retour d'un agent après 6 mois de congés sans solde et retour d'un congé parental) et les dépenses courantes (chap 011) consécutives à l'augmentation des prix de l'énergie.

b) Investissement

En exécution du programme pluriannuel d'investissements, la commune a initié d'importants chantiers de voiries en 2018 qui se poursuivront en 2019. Elle prévoit, pour 2019, la réalisation de travaux de voiries route du Coin et Rue Ch. Feige (AP/CP) qui associeront la régie. Le financement de ces travaux sera assuré par les ressources propres du budget. La régie sera également associée aux études préalables aux travaux de voirie sur la RD1212 et Vériaz. Enfin, la régie poursuivra son programme de rénovation de réseaux.

c) Programme pluriannuel d'investissements

		2019	2020	2021	2022
ETUDES	Détection des réseaux conjointement avec le BE	60 000,00	0,00	0,00	0,00
	MOE Route Feige	0,00	0,00	0,00	0,00
	MOE Route d'odier	0,00	10 000,00	0,00	0,00
	MOE Route nationale	0,00	25 000,00	0,00	0,00
	MOE Chemin des Anes	0,00	8 000,00	0,00	0,00
	MOE Paddock	15 000,00	0,00	0,00	0,00
	Modélisation réseaux	15 000,00	0,00	0,00	0,00
	MOE Adduction Radaz + Plaine Joux	25 000,00	0,00	0,00	0,00
	MOE Adduction Planay	0,00	15 000,00	0,00	0,00
	TOTAL ETUDES	90 000,00	43 000,00	0,00	0,00
TRAVAUX	Route d'odier	0,00	200 000,00	0,00	0,00
	Périmètres protection	42 500,00	0,00	0,00	0,00
	Feige	101 000,00	0,00	0,00	0,00
	chemin des Anes	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00
	Route nationale	0,00	200 000,00	200 000,00	100 000,00
	Paddock	0,00	120 000,00	0,00	0,00
	Création chambre vanne Livraz	0,00	50 000,00	0,00	0,00
	Vidange ruisseau Lait	0,00	50 000,00	0,00	0,00
	TOTAL TRAVAUX	143 500,00	620 000,00	300 000,00	100 000,00
TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT EAU		233 500,00	663 000,00	300 000,00	100 000,00

C. Budget annexe « Assainissement »

Ce budget annexe assainissement retrace les dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement en matière d'assainissement collectif et non collectif. Il a été créé par délibération du 28 mars 2011. Madame le Maire est l'ordonnateur de ce budget, Monsieur le Trésorier principal en est le comptable et un conseil d'exploitation et un directeur en assurent la direction et le pilotage.

1. Contexte national

Il convient de rappeler que la loi du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes a modifié le calendrier de transfert desdites compétences. Les communes membres de communautés de communes qui n'exerçaient pas au 5 août 2018 les compétences eau ou assainissement à titre optionnel ou facultatif, comme la CCPMB, peuvent délibérer afin de reporter la date du transfert obligatoire de l'une ou de ces deux compétences du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} janvier 2026. Cette délibération peut intervenir jusqu'au 30 juin 2019.

2. Compte administratif 2018 anticipé

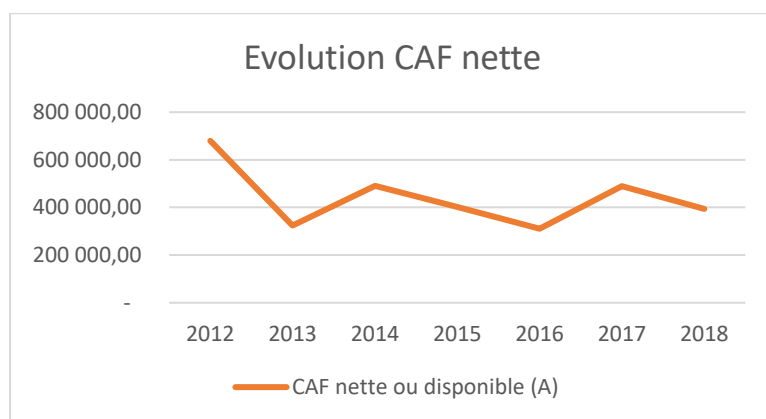
a) Fonctionnement

En €	CA 2017	BP 2018	CA2018 anticipé
+ Ressources d'exploitation (chap 70+chap75)	1 882 629,10	1 864 000,00	1 820 289,96
= Produits "flexibles" (a)	1 882 629,10	1 864 000,00	1 820 289,96
+Atténuations de produits (chap014 hors fiscalité reversée)- agence de l'eau	- 88 923,00	- 93 000,00	- 93 000,00
= Produits "rigides" (b)	- 88 923,00	- 93 000,00	- 93 000,00
= Produits de gestion (a+b+c=A)	1 793 706,10	1 771 000,00	1 727 289,96
Charges à caractère général (chap 011)	1 108 479,46	1 180 150,00	1 103 760,42
+ Charges de personnel (chap 012-chap013)	141 777,28	170 000,00	143 100,78
+ Autres charges de gestion (comptes 65 hors comptes 657...)	944,91	2 171,16	1 915,03
= Charges de gestion (b)	1 251 201,65	1 352 321,16	1 248 776,23
Excédent brut de fonctionnement (A-B)	542 504,45	418 678,84	478 513,73
En % des produits de gestion	30,24%	23,64%	27,70%
+Produits financiers (chap 76)			
-Charges financières (chap 66)	- 11 550,96	- 7 968,28	- 7 967,73
+Produits exceptionnels (chap77)	44 365,20		594,09
-Charges exceptionnelles (chap67)	- 13 330,03	- 28 000,00	- 1 753,84
= CAF brute	561 988,66	382 710,56	469 386,25
-Annuité en capital de la dette (compte 1641)	72 120,60	75 129,00	75 128,51
= CAF nette ou disponible	489 868,06	307 581,56	394 257,74

Evolution de la masse salariale	CA 2017	BP 2018	CA2018 anticipé	Ecart avec BP2018	Ecart avec CA2018
Chapitre 012	141 777,28 €	170 000,00 €	143 100,78 €	28 222,72 €	1 323,50 €

Le résultat du CA 2018 anticipé est en baisse par rapport aux années antérieures, et notamment, au CA 2017. Les recettes réelles sont en baisse de -3,31% résultant principalement d'un impayé de 24K€ en attente de règlement par une assurance. Les charges de gestion sont constantes par rapport au CA 2017. La masse salariale est consécutive à la refacturation d'une quote-part du personnel du budget annexe Eau au budget annexe assainissement.

L'autofinancement brute dégagé par la section de fonctionnement permet de couvrir le remboursement du capital des emprunts (75 128,51€). Le solde, l'autofinancement net est une participation de la section de fonctionnement au financement du programme d'investissement.



En tendance, l'épargne nette (CAF nette) se maintient à un niveau supérieur à 300K€ par an. Elle est attendue à hauteur de 394K€ au CA 2018 anticipé.

b) Investissement

En €	CA 2017	BP 2018	CA2018 anticipé
CAF nette ou disponible (A)	489 868,06	307 581,56	394 257,74
+ Subventions d'investissement reçues (chap13)		33 000,00	33 000,00
+ Autres recettes (chap10 hors comptes10222 + 10223 + 1068)	4 299,75		-
= Recettes d'investissement hors emprunt (B)	4 299,75	21 250,00	33 000,00
= Financement propre disponible (A+B)	494 167,81	75 160,26	427 257,74
Financement propre disponible/Dépenses d'équipement	168,83%	22,44%	123,16%
- Dépenses d'équipement (y compris travaux en régie) (chap20+/-21+/-23)	292 697,43	1 517 690,27	346 921,42
+/- Variations autres dettes et cautionnement (chap16 hors compte1641)	11 637,20		
= Besoins (-) ou capacité (+) de financement	189 833,18	- 1 177 108,71	80 336,32
Nouveaux emprunts de l'année (compte1641recettes)		-	
Variation du fond de roulement	189 833,18	- 1 177 108,71	80 336,32

Les investissements 2018 ont été réalisés à hauteur de 346 921,42 €. Ils sont financés à hauteur de 123,16 % par des ressources propres.

A noter que le BP 2018 doit être retraité pour un 1 071 565 € de dépenses. Celles-ci sont inscrites pour les besoins de l'équilibre du budget mais ne traduisent pas la réalité des projets en investissement qui étaient estimés à 348 000 €.

Une fois retraité, les projets d'investissement menés en 2018 représentant un taux de réalisation du programme d'investissement de 99,69% et correspond, notamment, aux projets suivants :

- Soldes de marchés publics :
 - o Pompage de Cassioz : 44.28€
 - o Réseaux Cassioz/Vargnes : 964€
 - o Réseaux chemin des Retornes : 13 716.55 €
- Programme de détection de réseaux : 3258.99 €
- Evolution des outils de relevés de compteurs et de logiciels associés : 1393.70 € (compte 2154)

- Travaux nouveaux :
 - o Route E. de Rothschild : 807.84 € (report pour 2019)
 - o Rue Saint François : 23 315.30 € (report pour 2019)

3. Etat de la dette

a) Bilan annuel

Caractéristiques de la dette au 31/12/2018			
Encours	186 000,00	Nombre d'emprunts *	1
Taux actuariel *	3,46%	Taux moyen de l'exercice	3,64%
Durée de vie moyenne	5 ans, 11 mois	Duration	5 ans, 6 mois
Durée résiduelle	11 ans, 9 mois	Durée résiduelle moyenne	11 ans, 9 mois
<i>* tirages futurs compris</i>			

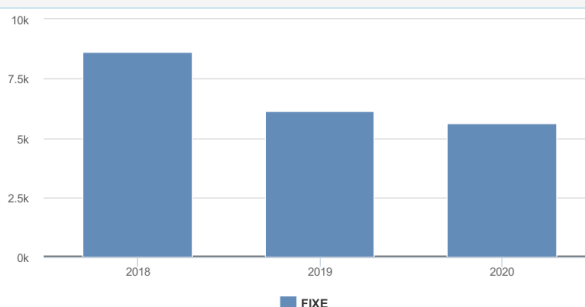
Charges financières en 2018			
Annuité	83 768,96	Amortissement	75 128,51
Remboursement anticipé avec flux	0,00	Remboursement anticipé sans flux	0,00
Intérêts emprunts	8 640,45	Solde ICNE	1 183,99

La classification de l'encours au 31/12/2018 selon la charte Gissler est **1-A**.

b) Coût et échéancier

Tranches de taux	
TEG résiduel	En cours
3% à 4%	186 000,00 €
Total	186 000,00 €

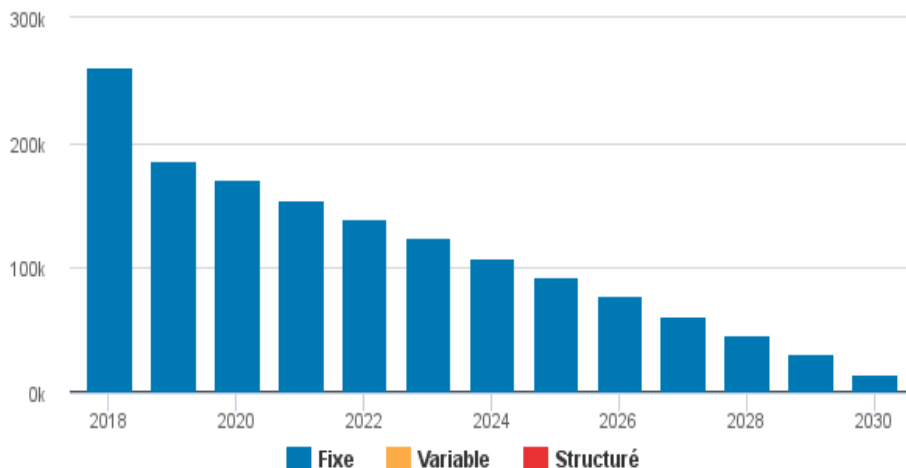
Projection N+2



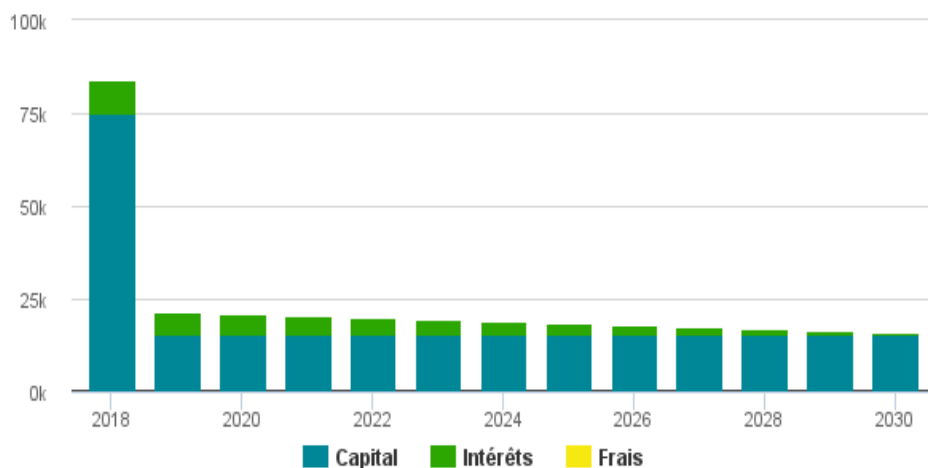
Index	Intérêts par index 2018	Coût moyen 2018	Intérêts par index 2019	Coût moyen 2019	Intérêts par index 2020	Coût moyen 2020
FIXE	8 640,45	3,79%	6 156,47	3,37%	5 642,46	3,37%
TOTAL	8 640,45	3,64%	6 156,47	3,42%	5 642,46	3,43%

c) Extinction

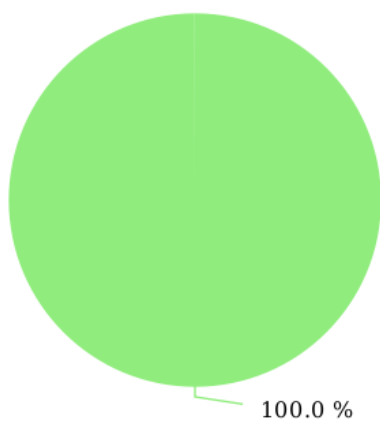
Evolution annuelle globale de l'encours



Extinction de l'annuité globale



d) Prêteurs



Prêteur	Montant
CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	186 000,00
TOTAL	186 000,00

4. Orientations budgétaires pour 2019

Le budget 2019 sera établi selon les orientations suivantes :

- Stabilisation des dépenses de fonctionnement,
- Maintien des tarifs de l'assainissement,
- Poursuite des investissements en lien avec les projets communaux.

a) Fonctionnement

En 2019, il est proposé de maintenir les tarifs au niveau actuel. Les charges de fonctionnement seront obligatoirement maîtrisées.

b) Investissement

En exécution du programme pluriannuel d'investissements, la commune a initié d'importants chantiers de voiries en 2018 qui se poursuivront en 2019. Elle prévoit, pour 2019, la réalisation de travaux de voiries route du Coin et Rue Ch. Feige (AP/CP) qui associeront la régie. Le financement de ces travaux sera assuré par les ressources propres du budget. La régie sera également associée aux études préalables aux travaux de voirie sur la RD1212 et Vériaz. Enfin, la régie poursuivra son programme de rénovation de réseaux.

c) Programme pluriannuel d'investissements

		2019	2020	2021	2022
ETUDES	Détection des réseaux conjointement avec le BE	60 000,00	0,00	0,00	0,00
	MOE Route nationale	0,00	25 000,00	0,00	0,00
	MOE Route d'odier	0,00	15 000,00	0,00	0,00
	MOE Route Feige	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL ETUDES	60 000,00	25 000,00	0,00	0,00
TRAVAUX	Feige	150 000,00	0,00	0,00	0,00
	Route d'odier	0,00	200 000,00	0,00	0,00
	Réduction eaux claires parasites	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
	Route nationale	0,00	200 000,00	200 000,00	100 000,00
	TOTAL TRAVAUX	250 000,00	500 000,00	300 000,00	200 000,00
TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT ASSAINISSEMENT		310 000,00	525 000,00	300 000,00	200 000,00

D. Budget annexe « Parcs de stationnement »

Par délibération en date du 7 mars 2011, la commune a choisi de procéder à la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion des parcs de stationnement de la commune. Le 3 décembre 2012, le stationnement sur voirie (horodateurs) a été ajouté à cette régie. Ce budget annexe a la particularité de gérer des activités administratives et industrielles et commerciales. L'individualisation en budget annexe vise, en particulier, à une meilleure connaissance des coûts de l'ensemble des activités.

Ce budget annexe Parcs de stationnement retrace les dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement des activités de ces équipements. Madame le Maire est l'ordonnateur de ce budget, Monsieur le Trésorier principal en est le comptable et un conseil d'exploitation et un directeur en assurent la direction et le pilotage.

1. Compte administratif 2018 anticipé

a) Fonctionnement

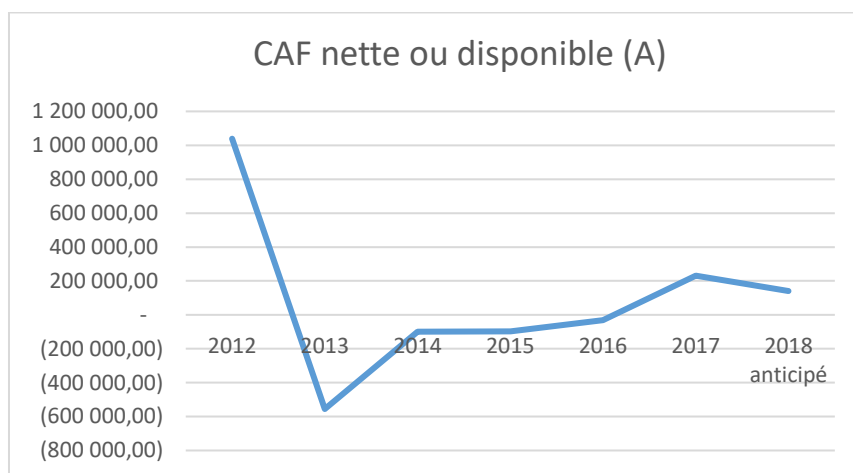
En €	CA 2017	BP 2018	CA2018 anticipé

+ Ressources d'exploitation (chap 70+chap75)	1 656 210,47	1 714 306,44	1 606 873,25
= Produits "flexibles" (a)	1 656 210,47	1 714 306,44	1 606 873,25
Dotations et participations (chap 74)	367 041,10	150 000,00	150 000,00
= Produits "rigides" (b)	367 041,10	150 000,00	150 000,00
= Produits de gestion (a+b+c=A)	2 023 251,57	1 864 306,44	1 756 873,25
Charges à caractère général (chap 011)	845 201,85	908 295,86	881 552,41
+ Charges de personnel (chap 012-chap013)	268 245,45	283 680,00	206 252,66
+ Autres charges de gestion (comptes 65 hors comptes 657...)		10,00	
= Charges de gestion (b)	1 113 447,30	1 191 985,86	1 087 805,07
Excédent brut de fonctionnement (A-B)	909 804,27	672 320,58	669 068,18
En % des produits de gestion	44,97%	36,06%	38,08%
+Produits financiers (chap 76)			
-Charges financières (chap 66)	- 252 972,54	- 234 900,40	- 84 563,68
+Produits exceptionnels (chap77)	4 576,98	15 482,90	20 541,56
-Charges exceptionnelles (chap67)	- 649,71	- 2 400,00	- 1 892,13
= CAF brute	660 759,00	450 503,08	603 153,93
-Annuité en capital de la dette (compte 1641)	429 654,23	453 317,00	453 317,00
= CAF nette ou disponible	231 104,77	- 2 813,92	149 836,93

Evolution de la masse salariale	CA 2017	BP 2018	CA2018 anticipé	Ecart CA2017 / BP2018	Ecart CA2017/CA2018
Chapitre 012	268 245,45 €	283 680,00 €	206 252,66 €	15 434,55 €	- 61 992,79 €

Le résultat du CA 2018 anticipé est en baisse par rapport au CA 2017. Les recettes réelles sont stables. Les charges réelles de fonctionnement sont en augmentation par rapport au CA 2017 en raison des dépenses de fonctionnement supérieures aux prévisions. Ces dépenses concernent principalement le chap011 et résultent des dépenses induites par les réparations consécutives aux visites de la commission de sécurité. La masse salariale diminue (-23,11%) entre le CA 2017 et le CA 2018 anticipé. En raison du non remplacement d'un agent ayant quitté la régie.

L'autofinancement brute dégagé par la section de fonctionnement permet de couvrir le remboursement du capital des emprunts (453 317 €). Le solde, l'autofinancement net est une participation de la section de fonctionnement au financement du programme d'investissement.



A noter l'année 2013 a connu des charges de fonctionnement importantes (chapitres 011 et 66), ainsi que des recettes faibles, conduisant à une CAF nette fortement négative. En retraitant cet épisode exceptionnel, on constate qu'en tendance, l'épargne nette (CAF nette) demeure négative jusqu'en 2016 malgré les efforts du service conduisant à son amélioration. En 2016, la subvention d'équilibre versée par le budget principal au budget annexe, consécutive à la prise en charge du crédit-bail du parking du Mont d'Arbois (charges de fonctionnement), conduit à une amélioration de la CAF nette, sans que celle-ci ne soit exceptionnelle.

b) Investissement

En €	CA 2017	BP 2018	CA2018 anticipé
CAF nette ou disponible (A)	231 104,77	-	2 813,92
+ Subventions d'investissement reçues (chap13)	115 659,00	120 000,00	114 905,20
= Recettes d'investissement hors emprunt (B)	115 659,00	120 000,00	114 905,20
= Financement propre disponible (A+B)	346 763,77	117 186,08	264 742,13
Financement propre disponible/Dépenses d'équipement	44,14%	7,28%	305,81%
- Dépenses d'équipement (y compris travaux en régie) (chap20+/-21+/-23)	785 667,35	1 609 389,59	86 571,38
= Besoins (-) ou capacité (+) de financement	-	1 492 203,51	178 170,75

Les investissements 2018 ont été réalisés à hauteur de 86 571,38 €. Ils sont financés à hauteur de 305,81 % par des ressources propres.

A noter que le BP 2018 doit être retraité pour un 1 214 540 € de dépenses. Celles-ci sont inscrites pour les besoins de l'équilibre du budget mais ne traduisent pas la réalité des projets en investissement qui s'établissent réellement à 338 745 €.

Une fois retraité, les projets d'investissement menés en 2018 représentant un taux de réalisation du programme d'investissement de 25,56% et correspond, notamment, aux projets suivants :

- Diagnostic des parkings du village et de l'office du tourisme (3 000 €)
- Relevés Géomètre parkings de Rochebrune et Mont D'Arbois (17 166,50 €)
- Mission de maîtrise d'œuvre pour le parking du village (40 720 €)
- Remplacement de divers équipements : supports cycles, équipements informatiques, bornes de parkings, ... (13 923,12€)

2. Etat de la dette

En préambule, il est précisé que l'état de la dette ne tient pas compte du crédit-bail du parking du Mont d'Arbois, qui est exclusivement une charge de fonctionnement, dont l'annuité est de 528 120,86 € par an. Le terme de ce contrat est prévu en 2024.

a) Bilan annuel

Caractéristiques de la dette au 31/12/2018			
Encours	5 930 650,21	Nombre d'emprunts *	6
Taux actuariel *	3,75%	Taux moyen de l'exercice	3,77%
Durée de vie moyenne	6 ans, 7 mois	Duration	6 ans
Durée résiduelle	18 ans	Durée résiduelle moyenne	12 ans, 1 mois
			<i>* tirages futurs compris</i>

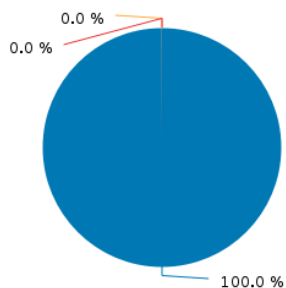
Charges financières en 2018			
Annuité	690 457,27	Amortissement	453 316,23
Remboursement anticipé avec flux	0,00	Remboursement anticipé sans flux	0,00
Intérêts emprunts	237 141,04	Solde ICNE	26 362,37

La classification de l'encours au 31/12/2018 selon la charte Gissler est **1-A**.

b) Coût et échéancier

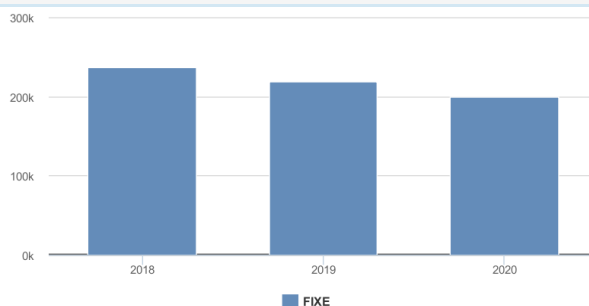
Tranches de taux	
TEG résiduel	En cours
1% à 2%	1 838 719,96
3% à 4%	1 686 471,57 €
4% à 5%	8 715,43 €
5% à 6%	2 396 743,25
Total	5 930 650,21 €

Types de Taux



	Taux fixes	Taux variable	Taux structurés	Total
Encours	5 930 650,21	0,00	0,00	5 930 650,21
Pourcentage global	100,00%	0,00%	0,00%	100%
Durée de vie moyenne	6 ans, 7 mois			6 ans, 7 mois
Duration	6 ans			6 ans
Nombre d'emprunts	6	0	0	6
Taux actuariel	3,75%	0,00%	0,00%	3,75%
Taux moyen	3,77%	0,00%	0,00%	3,77%

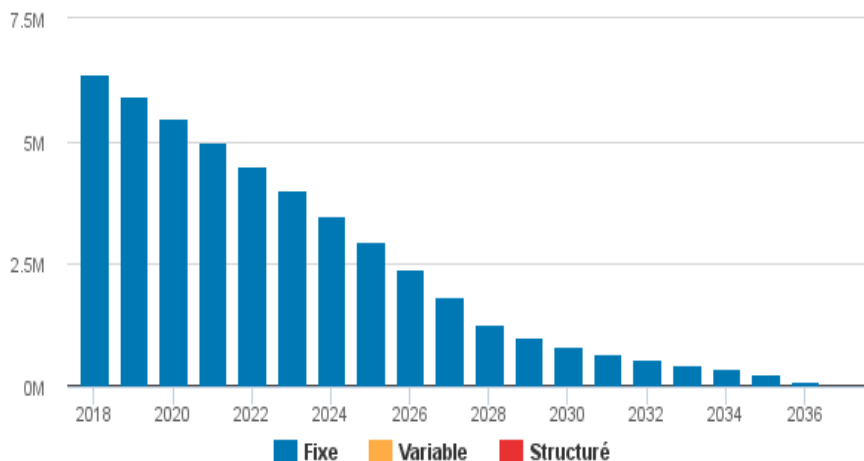
Projection N+2



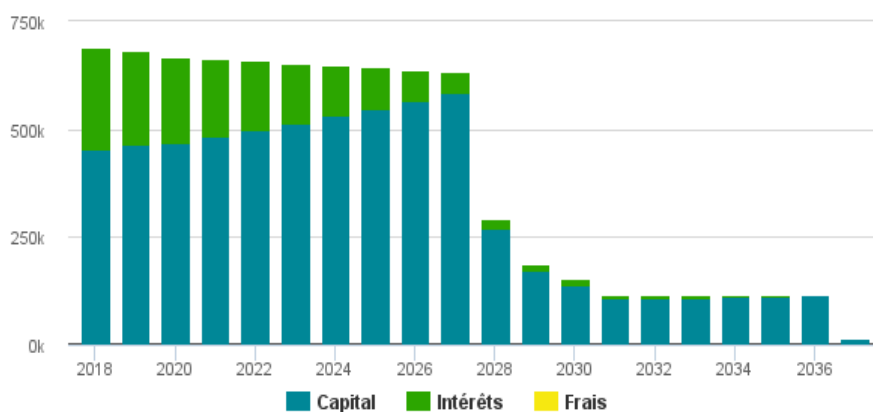
Index	Intérêts par index 2018	Coût moyen 2018	Intérêts par index 2019	Coût moyen 2019	Intérêts par index 2020	Coût moyen 2020
FIXE	237 141,04	4,40%	218 485,78	4,39%	199 853,20	4,37%
TOTAL	237 141,04	3,77%	218 485,78	3,74%	199 853,20	3,71%

c) Extinction

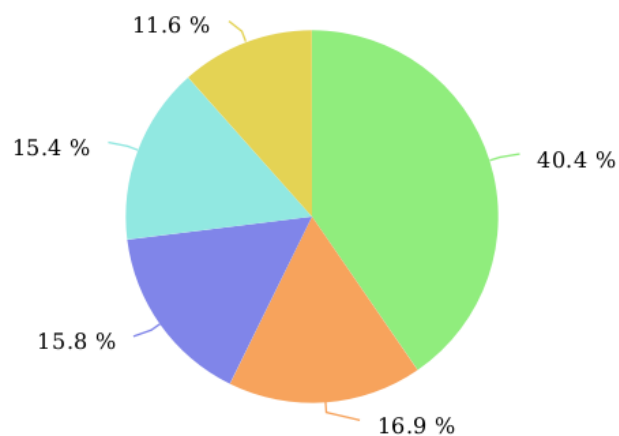
Evolution annuelle globale de l'encours







Extinction de l'annuité globale



d) Prêteurs



	Prêteur	Montant
	SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL	2 396 743,25
	LA BANQUE POSTALE	1 000 000,00
	CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE	934 836,47
	CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	912 598,92
	CREDIT MUTUEL	686 471,57
	TOTAL	5 930 650,21

3. Orientations budgétaires pour 2019

Le budget 2019 sera établi selon les orientations suivantes :

- Stabilisation des dépenses de fonctionnement,
- Affiner la grille tarifaire,
- Poursuivre les investissements visant la rénovation énergétique et permettant des économies d'énergie,
- Poursuivre les investissements visant la rénovation du bâtiment et améliorant sa commercialité.

a) Fonctionnement

En 2019, il est proposé de maintenir la même ligne de conduite. Une légère augmentation des dépenses est liée à la modification du procédé des nettoyages des parkings. Les années antérieures nous pouvions nettoyer les parkings à l'aide de la balayeuse des services techniques, or cette dernière a été remplacée du fait de sa vétusté, mais aucune des machines de remplacement ne peut rentrer dans les parkings souterrains. Il est donc prévu de faire réaliser à des entreprises 2 nettoyages à l'année, un balayage et un nettoyage à grandes eaux.

b) Investissement

En continuité de ce qui a été engagé lors de l'exercice précédent, les travaux de création de l'ascenseur parking du village seront budgétés, ainsi qu'une petite partie des travaux de réfection du parking pour l'année 2019, pour un montant de 150 000€ HT, sur les 730 000€ HT prévu pour la totalité de l'opération. Une enveloppe dédiée aux études complémentaire est prévue. Les études d'inspection réseau du parking de l'Office vont également se poursuivre et nécessiter des petites études et interventions complémentaires, d'où la création d'une ligne spécifique.

Il y a également en projet de rapatrier le système informatique des parkings sur le système informatique communal, afin d'améliorer sa sécurisation, sa maintenance et son suivi, pour un montant de 130 000€ HT.

c) Programme pluriannuel d'investissements

Pour le budget 2020, poursuite des travaux d'étanchéité et de structure du parking du village pour 580 000€ en coordination avec les travaux de l'autogare et du jardin alpin.

d) Subvention du budget principal vers le budget annexe parcs de stationnement

Malgré les efforts de gestion mis en œuvre sur ce budget, une subvention du budget principal vers le budget annexe parcs de stationnement est à anticiper. L'augmentation des charges de fonctionnement évoquée plus avant et la stabilisation des recettes attendues laissent envisager une augmentation de cette subvention dans une fourchette s'établissant entre 150K€ et 300K€.

E. Budget annexe « COMEVEN »

La commune a créé par délibération du 30 juin 2015 une régie dotée de l'autonomie financière pour l'exploitation d'un service public industriel et commercial dénommée « régie de commercialisation touristique » retraçant les opérations de commercialisation de produits touristiques, de partenariats, de commercialisation d'espaces et de séminaires. A ces activités, ont été ajoutées le 31 décembre 2015, la gestion et l'organisation de l'évènementiel, de manifestations locales, de spectacles, la communication, les relations presse et publiques et la commune. Par délibération en date du 8 novembre 2016, les activités d'accueil, d'information touristique, de promotion touristique internationale et tenues de salons, missions à caractère administratif, ont été regroupées dans la SPIC COMEVEN.

Ce budget annexe COMEVEN retrace les dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement des activités tourisme de la commune. Madame le Maire est l'ordonnateur de ce budget, Monsieur le Trésorier principal en est le comptable et un conseil d'exploitation et un directeur en assurent la direction et le pilotage.

1. Contexte national

Il convient de rappeler que les dispositions de l'article 68 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRE) et de l'article 18 du projet de loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne. Dans l'intérêt touristique, économique et social de la station, le conseil municipal a choisi de conserver au-delà du 1er janvier 2017, par dérogation au 2° du I de l'article L. 5214-16 du code général des collectivités territoriales, l'exercice de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ».

2. Compte administratif 2018 anticipé

a) Fonctionnement

En €	CA 2017	BP 2018	CA2018 anticipé
+ Ressources d'exploitation (chap 70+chap75)	1 646 673,52	2 277 750,00	1 998 837,26
= Produits "flexibles" (a)	1 646 673,52	2 277 750,00	1 998 837,26
Dotations et participations (chap 74)	2 603 929,10	3 766 421,04	2 350 000,00
= Produits "rigides" (b)	2 603 929,10	3 766 421,04	2 350 000,00
= Produits de gestion (a+b+c=A)	4 250 602,62	6 044 171,04	4 348 837,26
Charges à caractère général (chap 011)	3 781 350,48	3 733 250,00	2 635 049,37
+ Charges de personnel (chap 012-chap013)	200 000,00	1 993 000,00	1 614 713,23
= Charges de gestion (b)	3 981 350,48	5 726 250,00	4 249 762,60
Excédent brut de fonctionnement (A-B)	269 252,14	317 921,04	99 074,66
En % des produits de gestion	6,33%	5,26%	2,28%
+Produits financiers (chap 76)			
-Charges financières (chap 66)			
+Produits exceptionnels (chap77)	12 000,00		18 659,51
-Charges exceptionnelles (chap67)		- 24,31	- 24,31
= CAF brute	281 252,14	317 896,73	117 709,86
-Annuité en capital de la dette (compte 1641)			
= CAF nette ou disponible	281 252,14	317 896,73	117 709,86

Evolution de la masse salariale	CA 2017	BP 2018	CA2018 anticipé	Ecart CA2017 / BP2018	Ecart CA2017/CA2018
Chapitre 012	200 000,00 €	1 993 000,00 €	1 614 713,23 €	1 793 000,00 €	1 414 713,23 €

Le résultat du CA 2018 anticipé est en baisse par rapport aux années antérieures, et notamment, au CA 2017. Les charges réelles de fonctionnement sont contenues par rapport au CA 2017 malgré l'intégration de la masse salariale au budget annexe. Elle évolue de manière importante entre le CA 2017 et le BP 2018 conséquence du transfert de la masse salariale des agents de l'office du tourisme au budget annexe. Un effort important a été

réalisé sur les charges à caractère générale (chap011) qui connaissent une baisse de -19,74% entre le CA 2017 et le CA 2018 anticipé. Les recettes réelles sont en hausse de 21,39%. Les efforts d'économie conjugués à l'augmentation des recettes ont permis de minorer la participation du budget principal au budget annexe (chap74). Anticipée à 3,766M€, elle s'établira à un montant de 2,35M€.

b) Investissement

En €	CA 2017	BP 2018	CA2018 anticipé
CAF nette ou disponible (A)	281 252,14	317 896,73	117 709,86
+ Subventions d'investissement reçues (chap13)			
+ Autres recettes (chap10 hors comptes10222 + 10223 + 1068)			
= Recettes d'investissement hors emprunt (B)			
= Financement propre disponible (A+B)	281 252,14	317 896,73	117 709,86
Financement propre disponible/Dépenses d'équipement	644,79%	316,32%	346,85%
- Dépenses d'équipement (y compris travaux en régie) (chap20+/-21+/-23)	43 619,08	100 500,00	33 936,39
= Besoins (-) ou capacité (+) de financement	237 633,06	217 396,73	83 773,47

Les investissements 2018 ont été réalisés à hauteur de 33 936,39 €. Ils sont financés à hauteur de 346,85 % par des ressources propres.

Les projets d'investissement menés en 2018 représentant un taux de réalisation du programme d'investissement de 33,77% et correspond, notamment, à des achats de matériel et équipements nécessaires aux manifestations, au fonctionnement des services ou des équipements (matériels informatiques, matériels de contrôle d'accès, vidéoprojecteur...).

L'achat de chaises en remplacement et en complément de celles actuellement utilisées pour les manifestations afin de ne plus procéder à des locations coûteuses pour les manifestations (ex : JAM) n'ont pu être achetées en fin d'année 2018. Aussi cet investissement sera réinscrit et compléter si nécessaire au BP2019.

3. Etat de la dette

Sans objet, ce budget annexe n'a aucun emprunt.

4. Orientations budgétaires pour 2019

Le budget 2019 sera établi selon les orientations suivantes :

- Stabilisation des dépenses de fonctionnement,
- Maintien et développement des manifestations menées par la commune,
- Poursuite de la promotion de la station et du village en France et à l'étranger.

a) Fonctionnement

En 2019, il est proposé de maintenir la politique de tourisme actuellement mise en œuvre permettant d'une part d'assurer la promotion du village/station et d'autre part d'offrir des manifestations de qualité tout au long de l'année. Toutefois, les services sont associés à l'effort général de la collectivité dans la maîtrise des charges de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement sont attendues en augmentation (2,08M€ - chap70 et 75). Les dépenses de personnel (chap 012), suite à l'intégration des prestations chômage jusqu'à présent prises en charge par le budget principal, seront revalorisées (1,8M€). A titre prudentiel, les charges à caractère général sont inscrites pour 4M€.

b) Investissement

Comme évoqué plus avant, le marché des chaises n'a pu être signé et donc engagé en fin d'année 2018. Compte tenu de l'intérêt de la collectivité de procéder à l'achat des chaises en remplacement et en complément de celles actuellement utilisées pour les manifestations afin de ne plus procéder à des locations coûteuses pour les manifestations (ex : JAM), il est proposé de réinscrire cette dépense au BP2019. En conséquence, le montant des investissements (chap21) s'établirait à 195K€.

c) Subvention du budget principal vers le budget annexe COMEVEN

Il est envisagé d'appeler du budget principal une subvention d'équilibre de 2,879M€, en baisse par rapport au BP2018 (3,766M€). Il est nécessaire ici de rappeler que la subvention d'équilibre est versée tout au long de l'année en fonction des besoins réels du service. Le montant de la subvention votée au moment du vote du budget ne sera pas nécessairement celle effectivement versée in fine au budget annexe. Par exemple, au BP2018, la subvention d'équilibre du BA COMEVEN était estimée à 3,766M€, le CA2018 laisse apparaître le versement de 2,35M€.

F. Budget annexe « PALAIS »

Par délibération en date du 8 novembre 2016, la commune a choisi de procéder à la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion du Palais. Ce budget annexe a la particularité de gérer des activités administratives et industrielles et commerciales. L'individualisation en budget annexe vise, en particulier, à une meilleure connaissance des coûts de l'ensemble des activités de ce bâtiment complexe de plus de 30 000 m².

Ce budget annexe PALAIS retrace les dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement des activités de cet équipement. Madame le Maire est l'ordonnateur de ce budget, Monsieur le Trésorier principal en est le comptable et un conseil d'exploitation et un directeur en assurent la direction et le pilotage.

1. Compte administratif 2018 anticipé

a) Fonctionnement

En €	CA 2017	BP 2018	CA2018 anticipé
+ Ressources d'exploitation (chap 70+chap75)	2 315 282,68	2 345 000,00	2 231 652,67
= Produits "flexibles" (a)	2 315 282,68	2 345 000,00	2 231 652,67
Dotations et participations (chap 74)	6 215 942,05	5 729 585,84	5 729 585,84
= Produits "rigides" (b)	6 215 942,05	5 729 585,84	5 729 585,84
= Produits de gestion (a+b+c=A)	8 531 224,73	8 074 585,84	7 961 238,51
Charges à caractère général (chap 011)	2 607 529,36	2 627 068,72	2 539 762,87
+ Charges de personnel (chap 012-chap013)	3 142 925,94	3 210 000,00	3 063 253,80
= Charges de gestion (b)	5 750 455,30	5 837 068,72	5 603 016,67
Excédent brut de fonctionnement (A-B)	2 780 769,43	2 237 517,12	2 358 221,84
En % des produits de gestion	32,60%	27,71%	29,62%
+Produits financiers (chap 76)			
-Charges financières (chap 66)	- 824 357,44	- 887 000,00	- 884 348,28
+Produits exceptionnels (chap77)	3 256,64	6 950,48	11 340,08
-Charges exceptionnelles (chap67)		- 2 853,76	- 2 835,91
= CAF brute	1 959 668,63	1 354 613,84	1 482 377,73

-Annuité en capital de la dette (compte 1641)	1 120 418,81	1 152 174,00	1 152 173,53
= CAF nette ou disponible	839 249,82	202 439,84	330 204,20

Evolution de la masse salariale	CA 2017	BP 2018	CA2018 anticipé	Ecart CA2017 / BP2018	Ecart CA2017/CA2018
Chapitre 012	3 142 925,94 €	3 210 000,00 €	3 063 253,80 €	67 074,06 €	- 79 672,14 €

Le résultat du CA 2018 anticipé est en baisse par rapport au CA 2017 en raison, notamment de la baisse de la subvention d'exploitation versée par le budget principal à ce budget annexe. Les recettes et charges réelles de fonctionnement sont stables par rapport au CA 2017. La masse salariale baisse légèrement (-2,53%) entre le CA 2017 et le CA 2018 anticipé. Pour mémoire, le transfert de la masse salariale des agents du palais au budget annexe est intervenu pour le budget 2017.

b) Investissement

En €	CA 2017	BP 2018	CA2018 anticipé
CAF nette ou disponible (A)	839 249,82	202 439,84	330 204,20
+ Subventions d'investissement reçues (chap13)		485 000,00	514 184,00
= Recettes d'investissement hors emprunt (B)		485 000,00	514 184,00
= Financement propre disponible (A+B)	839 249,82	687 439,84	844 388,20
Financement propre disponible/Dépenses d'équipement	183,74%	61,84%	76,33%
- Dépenses d'équipement (y compris travaux en régie) (chap20+/-21+/-23)	456 771,86	1 111 558,94	1 106 304,57
+/- Variations autres dettes et cautionnement (chap16 hors compte1641)	- 14 410,95		15 000,00
= Besoins (-) ou capacité (+) de financement	396 888,91	- 424 119,10	- 276 916,37

Les investissements 2018 ont été réalisés à hauteur de 1 106 304,57 €. Ils sont financés à hauteur de 76,33% par des ressources propres.

Les projets d'investissement menés en 2018 représentant un taux de réalisation du programme d'investissement de 99,53% et correspondent :

- Réalisation du batardeau au niveau du bassin de balnéo permettant la séparation des parties intérieure et extérieure. Ces travaux permettront l'ouverture de la balnéo toute l'année (hors entretien).
- Audit technique et énergétique du Palais. Cet audit réalisé par la SPL OSER (actuellement en cours) a pour objectif de déterminer les travaux d'économie d'énergie pouvant être réalisés pour diminuer la consommation de fluides du bâtiment et optimiser sa gestion. Les travaux sont chiffrés, les économies d'énergie sont estimées et l'amortissement des investissements est également indiqué permettant d'avoir un panel clair de solutions. La SPL OSER doit également travailler avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage de la commune (D2X) sur des scénarii de restructuration de l'existant/économie d'énergie qui permettront à la collectivité de se positionner sereinement sur la suite du projet de rénovation.
- Etude vibratoire de la dalle de la salle des congrès : étude nécessaire dans le cadre du projet de restructuration afin d'étudier toutes les possibilités d'aménagement.
- Travaux sur la turbine : pour mémoire, cet équipement permet de créer de l'énergie électrique utilisée ensuite dans le bâtiment. Ces travaux permettront donc de réaliser des économies d'énergie dès leur réception.

- Etude pour la création d'un tennis couvert : en cours.
- Aménagements pour les activités enfants : poterie, escalade
- Travaux et aménagements au niveau du secteur aquatique : fournitures diverses, aménagement vestiaire, travaux de rénovation des plages du bassin extérieur, remplacement pompe de filtration
- Travaux et aménagements de la médiathèque : parquet, mobilier, équipements informations
- Travaux et aménagements de la patinoire : remplacement de verres, mise en œuvre de dalles
- Aménagements et changement du matériel du sport's bar avant prise d'effet du contrat de concession

2. Etat de la dette

a) Bilan annuel

Caractéristiques de la dette au 31/12/2018			
Encours	26 829 045,82	Nombre d'emprunts *	2
Taux actuariel *	3,11%	Taux moyen de l'exercice	2,85%
Durée de vie moyenne	9 ans, 4 mois	Duration	8 ans
Durée résiduelle	17 ans, 10 mois	Durée résiduelle moyenne	16 ans, 10 mois
			<i>* tirages futurs compris</i>

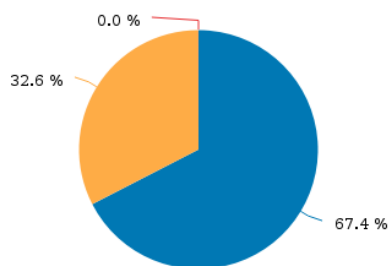
Charges financières en 2018			
Annuité	1 946 773,54	Amortissement	1 152 173,53
Remboursement anticipé avec flux	0,00	Remboursement anticipé sans flux	0,00
Intérêts emprunts	794 600,01	Solde ICNE	385 647,13

La classification de l'encours au 31/12/2018 selon la charte Gissler est **1-A**.

b) Coût et échéancier

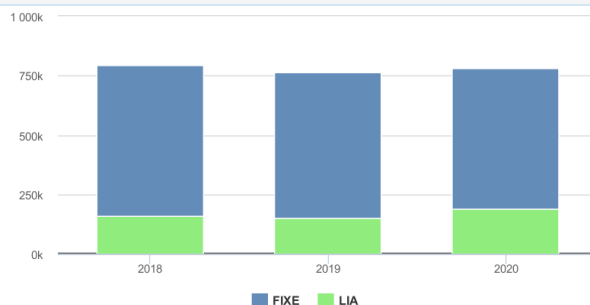
Tranches de taux	
TEG résiduel	En cours
2% à 3%	8 735 840,94 €
3% à 4%	18 093 204,88 €
Total	26 829 045,82 €

Types de Taux



	Taux fixes	Taux variables	Taux structurés	Total
Encours	18 093 204,88	8 735 840,94	0,00	26 829 045,82
Pourcentage global	67,44%	32,56%	0,00%	100%
Durée de vie moyenne	9 ans, 6 mois	8 ans, 11 mois		9 ans, 4 mois
Duration	7 ans, 10 mois	8 ans, 4 mois		8 ans
Nombre d'emprunts	1	1	0	2
Taux actuariel	3,40%	2,50%	0,00%	3,11%
Taux moyen	3,40%	1,74%	0,00%	2,85%

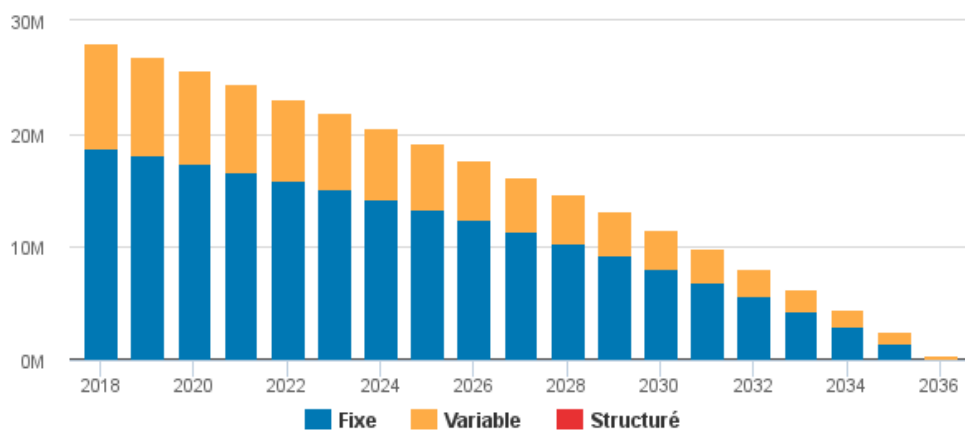
Projection N+2



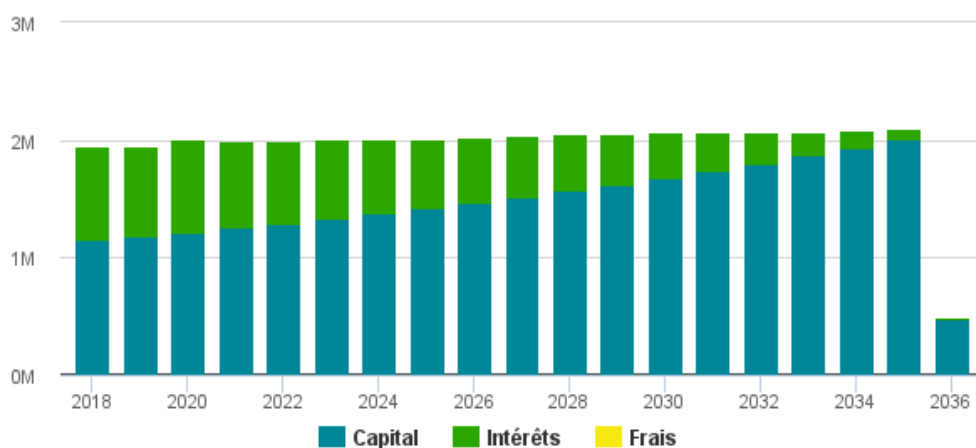
Index	Intérêts par index 2018	Coût moyen 2018	Intérêts par index 2019	Coût moyen 2019	Intérêts par index 2020	Coût moyen 2020
FIXE	637 190,44	3,35%	614 540,73	3,35%	592 377,05	3,35%
LIA	157 409,57	1,75%	148 968,10	1,75%	190 153,66	2,40%
TOTAL	794 600,01	2,85%	763 508,83	2,91%	782 530,71	3,04%

c) Extinction

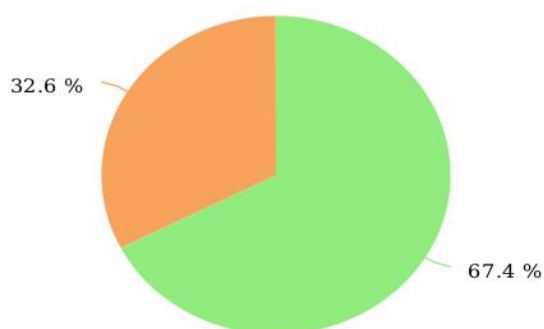
Evolution annuelle globale de l'encours



Extinction de l'annuité globale



d) Prêteurs



Prêteur	Montant
SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL	18 093 204,88
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	8 735 840,94
TOTAL	26 829 045,82

3. Orientations budgétaires pour 2019

Le budget 2019 sera établi selon les orientations suivantes :

- Stabilisation des dépenses de fonctionnement,
- Affiner la grille tarifaire,
- Poursuivre les investissements visant la rénovation énergétique et permettant des économies d'énergie,
- Poursuivre les investissements visant la rénovation du bâtiment et améliorant sa commercialité.

a) Fonctionnement

En 2019, les recettes de fonctionnement sont attendues en augmentation (2,4M€ - chap70 et 75).

Les charges de fonctionnement seront obligatoirement maîtrisées malgré l'augmentation de certaines dépenses comme le personnel (chap012), suite à l'intégration des prestations chômage jusqu'à présent prises en charge par le budget principal seront revalorisées (3,1M€). A titre prudentiel, les charges à caractère général sont inscrites pour 2,5M€, malgré l'effet attendu des travaux réalisés pour générer des économies d'énergie ou de charges (ex : turbine, dissociation bassins balnéo).

b) Investissement

Les principaux investissements envisagés sont les suivants :

- Travaux de rénovation énergétique (150 000 € HT)
- Réfection du plafond des piscines intérieures (400 000€ TTC)
- Changement des rideaux salle des congrès (70 000 € HT)
- Changement de la moquette de la salle des congrès (20 000 € HT)
- Mise en conformité du pédiluve extérieur (15 000 € TTC)
- Relampage LED de certains secteurs (10 000 € TTC)
- Création d'une salle de Jeux indoor (50 000 € HT)

c) Subvention du budget principal vers le budget annexe Palais

Il est envisagé d'appeler du budget principal une subvention d'équilibre de 5,5M€, en baisse par rapport au BP2018 (5,7M€). Il est nécessaire ici de rappeler que la subvention d'équilibre est versée tout au long de l'année en fonction des besoins réels du service. Le montant de la subvention votée au moment du vote du budget ne sera pas nécessairement celle effectivement versée in fine au budget annexe.

Afin de financer les travaux d'investissement évoqués plus avant, il est envisagé d'appeler du budget principal une subvention d'équipement de 500K€. Les travaux de rénovation énergétique et de réfection des plafonds des piscines intérieures s'inscrivent dans une logique globale de rénovation du bâtiment. Aussi, la commune pourrait choisir de procéder à la désignation d'une partie du produit de la vente des Vériaz (pour mémoire, consigné et fléché pour les travaux de rénovation du Palais) afin de ne pas oblitérer les facultés d'investissement du budget principal.